

Publié le 12/04/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2024_048

OBJET : Délibération contrat de ville 2024 / 2030

Exposé

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a mis en place les contrats de ville destinés à définir les axes d'interventions permettant d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

Le contrat de ville permet notamment de déployer des solutions, de construire des projets communs et d'activer des partenariats au bénéfice des habitants de ces quartiers. Il définit pour 6 ans les priorités, les objectifs communs et les engagements de chaque partenaire signataire, selon ses compétences et ses missions.

La liste des quartiers prioritaires est définie par l'État sur la base de critères de pauvreté et concerne les quartiers de 1 000 habitants ou plus dont les ménages ont des ressources inférieures à 60 % du revenu médian (soit 1 130€ / mois). Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, 3 quartiers sont retenus. Il s'agit des quartiers de l'Amont Quentin – Les Provinces, Le Maupas – Brèche du bois – Hautmarais et Les Fourches – Charcot Spanel situés sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Les collectifs d'habitants, les équipements de proximité, les associations, les institutions, les services de la ville et les bailleurs sociaux participent également au pilotage, à la mise en œuvre et à l'évaluation de ce contrat.

L'État, la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la ville de Cherbourg-en-Cotentin se sont donc engagés pour la période 2024-2030 dans l'élaboration d'un nouveau contrat de ville. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du plan « quartier 2030 » présenté lors du comité interministériel des villes du 27 octobre 2023. Le plan fixe les quatre axes de travail suivants :

- associer largement les habitants au moyen de concertations citoyennes,
- simplifier et accélérer l'action publique,
- assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants,
- maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés.

La méthode d'élaboration du contrat de ville 2024-2023

Afin de répondre à ces objectifs, l'élaboration du contrat de ville 2024-2030 s'est donc appuyée sur les principes suivants :

- une évaluation partagée du précédent contrat réalisée en 2022,
- une révision géographique plus juste d'un de ces trois quartiers. En effet, le quartier Les Fourches – Charcot Spanel dont la sortie de la liste des quartiers prioritaires a été un temps envisagée par l'État, a finalement été maintenu aux regards des éléments apportés comprenant une modification de son périmètre afin d'améliorer sa cohérence et son adéquation aux besoins des plus fragiles,
- une participation des habitants à partir de différents outils de concertation :
 - des consultations citoyennes des habitants des 3 QPV,
 - la prise en compte des questionnaires citoyens menés dans l'élaboration des projets de centre des centres sociaux,
 - le recueil de problématiques sur les QPV via les coordinations de territoire organisées tous les deux mois,
 - une concertation élargie des acteurs de la politique de la ville et habitants le 25 janvier 2024 pour déterminer les enjeux de la politique de la ville pour les six ans à venir.

Les enjeux prioritaires du contrat de ville 2024-2030

La concertation collective du 25 janvier 2024 a permis de dégager collectivement les orientations et priorités identifiées par les acteurs de la politique de la ville :

- 4 orientations globales communes aux trois quartiers
 - Besoins fondamentaux et droit au bien-vivre dignement
 - Lien social, solidarité et transition écologique
 - Emploi et développement économique
 - Co-éducation
- Des priorités spécifiques par quartier ont par ailleurs été définis par quartier de la manière suivante :
- Quartier Amont Quentin – Les Provinces :
 - Besoins fondamentaux
 - Vivre-ensemble, solidarité et transition écologique
 - Emploi et développement économique
 - Accès aux droits
- Quartier Maupas – Brèche du bois – Hautmarais :
 - Cohésion sociale – Vivre-ensemble et médiation interculturelle
 - Droits fondamentaux
 - Bien-être/Santé – mixité
 - Emploi et développement économique
- Quartier Les Fourches – Charcot Spanel :
 - Co-éducation
 - Solidarité et lien social
 - Droit au bien-vivre dignement
 - Emploi et développement économique

Conformément à la circulaire du 31 août 2023, les contrats de ville doivent être signés dès le début d'année 2024 afin de mobiliser les crédits spécifiques de l'appel à projet annuel

« politique de la ville » pour garantir la prise en compte, dès cette année, des demandes de subventions déposées par les associations émergeant au contrat de ville.

Un avenant pourra être conclu d'ici à l'automne 2024 afin de prendre en compte de nouveaux signataires et leurs engagements sans remettre en question les priorités du contrat validé par les collectivités et l'État.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 168 - Contre : 0 - Abstentions : 10) pour :

- **Approuver** le contrat de Ville 2024/2030,
- **Autoriser** le Président à signer le Contrat de ville 2024/2030,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

Annexe(s) :
Contrat de ville

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU**4 AVRIL 2024**

Date d'envoi de la convocation : le 22/03/2024

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 157

Nombre de votants : 177

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : LEMONNIER Hubert

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 4 avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, MAUROUARD Pascale suppléante de BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRANTONNE Pascal, BRIENS Eric, BRISSET Franck, BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie (jusqu'à 19h50), CRESPIEN Francis, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, MESNIL Catherine suppléante de FIDELIN Benoît, LÉCONTE Stéphane suppléant de FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, BUHOT Léopold suppléant de GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, HOSTINGUE Yveline suppléante de LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile (à partir de 18h50), LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIEL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François (jusqu'à 20h30), LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LERENDU Patrick, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, TINCELIN Christiane suppléante de MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre (à partir de 19h50), MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PERRIER Didier (jusqu'à 19h50), PERROTTE Thomas, PIC Anna (jusqu'à 20h30), PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie,

RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUSSEAU François, Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, Claudine (jusqu'à 19h45), TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations :

AMIOT Guy à LAMORT Philippe, BERNARD Christian à TAVARD Agnès, BOTTA Francis à VASSELIN Jean-Paul, BURNOUF Elisabeth à LEPOITTEVIN Sonia, COUPÉ Stéphanie à LELONG Gilles (à partir de 19h50), CROIZER Alain à LEBRETON Robert, GENTILE Catherine à VASSAL Emmanuel, HERVY Isabelle à DOUCET Gilbert, HUREL Karine à VARENNE Valérie, LE POITTEVIN Lydie à GRUNEWALD Martine, LECOQ Jacques à PARENT Gérard, LEFAIX-VERON Odile à HEBERT Dominique (jusqu'à 18h50), LEJEUNE Pierre-François à LEFAIX-VERON Odile (à partir de 20h30), LEMOIGNE Sophie à HULIN Bertrand, LEMONNIER Thierry à HAYÉ Laurent, LEQUILBEC Frédéric à BRIENS Eric, MABIRE Edouard à ROUSSEAU François, MAHIER Manuela à DIGARD Antoine, MARGUERITTE Camille à BROQUAIRE Guy, MOUCHEL Jacky à SANSON Odile, PERRIER Didier à PLAINEAU Nadège (à partir de 19h50), PIC Anna à SIMONIN Philippe (à partir de 20h30), ROUELLÉ Maurice à BERHAULT Bernard, SOURISSE Claudine à LEPOITTEVIN Gilbert (à partir de 19h45), TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno.

Absents/Excusés :

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, COLLAS Hubert, FALAIZE Marie-Hélène, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE PETIT Philippe, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LEPLEY Bruno, MARGUERIE Jacques, PELLERIN Jean-Luc, SIMON François.

Contrat de ville de Cherbourg en Cotentin

GENERATION 2024 – 2030



La communauté d'Agglomération du Cotentin, la ville de Cherbourg-en-Cotentin et l'Etat ainsi que leurs partenaires s'engagent pour 2024/2030 dans la mise en œuvre d'un nouveau contrat de ville afin de toujours mieux répondre aux besoins des populations les plus fragiles issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Suite au plan « Quartiers 2030 » lancé par le président de la République le 26 juin 2023 et au Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023, l'État a fixé un cadre rénové pour l'écriture et la conduite du contrat avec les 4 priorités suivantes :

Simplifier : le contrat doit être lisible et accessible pour tous et toutes

Prioriser : le contrat doit répondre aux problématiques identifiées localement

Soutenir la participation : le contrat doit rendre effective la participation des habitants à la vie de leur quartier.

Orienter : le contrat doit permettre aux associations d'identifier aisément les financements à mobiliser (droit commun, fonds privés, appels à projets...)

Afin de répondre à ces quatre objectifs, l'élaboration du contrat de ville de CEC s'est construite sur la base des éléments suivants :

- ✚ Une évaluation partagée du précédent contrat
- ✚ Une révision géographique plus juste d'un de ces trois quartiers
- ✚ Une consultation citoyenne auprès des habitants des trois quartiers Politique de la Ville.
- ✚ Des apports collectés dans différentes instances de quartier
- ✚ Une concertation collective afin de décliner les enjeux de la politique de la ville pour les six ans à venir

Les 3 quartiers "politique de la ville" de la ville de Cherbourg-en-Cotentin présentent un taux de pauvreté élevé comparé au reste de la commune. La politique de la ville vise à réduire cet écart de développement et améliorer le quotidien des habitants, en mobilisant un ensemble de partenaires : l'État, les collectivités (ville, Département et Région), les acteurs des quartiers (bailleurs sociaux, associations, habitants) et les entreprises.

Pour ce nouveau contrat 2024/2030, les partenaires veulent conduire une action publique au service de la cohésion sociale afin de :

- ✚ Promouvoir une dynamique d'agglomération en capitalisant les acquis d'une pratique locale ancrée de co- construction en l'élargissant à de nouveaux partenaires et à la participation citoyenne.
- ✚ Poursuivre la stratégie de cohésion sociale en mobilisation les acteurs de quartier dans la définition de leurs priorités à l'horizon 2030.
- ✚ Engager les habitants dans la « vie » du contrat et les intégrant pleinement dans les différentes instances de décision.
- ✚ Renforcer la mobilisation de tous les moyens de droit commun des financeurs comme premier levier d'intervention.
- ✚ Amplifier et prolonger l'impact de la politique de renouvellement urbain dans les dimensions de vie quotidienne et de cadre de vie des habitants.
- ✚ Optimiser le contrat de ville pour soutenir l'innovation, l'expérimentation et mettre en valeur les talents et les réussites.
- ✚ Densifier les plus-values de la politique de la ville dans les domaines suivants :

Besoins fondamentaux et droit au bien vivre dignement

Lien social, solidarités et transition écologique

Emploi et développement économique

Coéducation

Ainsi les acteurs de la politique de la ville choisissent d'aborder les orientations prioritaires globalement plutôt que par le champ thématique car cela permet de travailler en transversalité et de façon cohérente sur les grands thèmes que sont : l'éducation, la santé, la transition énergétique, l'emploi, le logement...

En effet, tous ces thèmes forment un tout, un parcours de vie ne pouvant être segmenté en thématiques.

Le présent contrat vise à prendre en considération la personne dans sa globalité afin de l'accompagner vers son autonomie dans le respect de son droit à vivre dignement.

Sommaire

Introduction	1
Sommaire	3
1. Le cadre de référence	4
La définition du contrat de ville	4
Les moyens pour le contrat de ville	5
L'élaboration du contrat de ville	6
Les instances de gouvernance	7
Une évaluation renforcée	8
Des îlots de pauvreté	9
2. Le cadre d'intervention	10
L'atelier santé ville (ASV)	10
Le programme de réussite éducative (PRE)	11
Les adultes relais	12
L'abattement sur la taxe foncière de la propriété bâtie	13
La réforme des attributions de logements en QPV	14
L'emploi et le développement économique	15
Le nouveau programme national pour le renouvellement urbain	16
Les trois quartiers prioritaires de Cherbourg-en-Cotentin	18
3. Les orientations pour les quartiers Politique de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin	19
Priorité 1 : Besoins Fondamentaux - Droit au bien vivre dignement	20
Priorité 2 : Lien Social, Solidarités et transition écologique	21
Priorité 3 : Emploi et développement économique	22
Priorité 4 : Co-éducation	23
4. Les priorités par quartier	24
<u>Portrait de la commune de Cherbourg-en-Cotentin</u>	25
<u>Portrait du quartier Amont Quentin - Les Provinces</u>	26
Priorité 1 : Besoins fondamentaux	28
Priorité 2 : Vivre ensemble et solidarités	29
Priorité 3 : Emploi et développement économique	30
Priorité 4 : Accès aux droits	31
<u>Portrait du quartier Maupas - Brèche du Bois - Hautmarais</u>	32
Priorité 1 : Cohésion sociale	34
Priorité 2 : Droits fondamentaux	35
Priorité 3 : Bien-être / santé/mixité	36
Priorité 4 : Emploi et développement économique	37
<u>Portrait du quartier les Fourches – Charcot Spanel</u>	38
Priorité 1 : Co-éducation	40
Priorité 2 : Solidarité et lien social	41
Priorité 3 : Droit eu bien vivre dignement	42
Priorité 4 : Emploi et développement économique	43
5. Les signataires	44
Liste des signataires du contrat de ville 2024-2030	45
Engagement des co-financeurs	46
Annexes	47

1. Le cadre de référence

La définition du contrat de ville

Au titre de sa compétence « politique de la ville », la communauté d'Agglomération du Cotentin pilote la politique de la ville en collaboration avec l'Etat et la commune de Cherbourg-en-Cotentin où se trouve l'ensemble des quartiers concernés.

Le contrat de ville constitue le cadre unique de l'intervention de l'ensemble des partenaires publics et privés.

Le contrat de ville permet de déployer des solutions, de construire des projets communs et d'activer des partenariats au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

Il définit pour 6 ans (2024-2030) les priorités, les objectifs communs et les engagements de chaque partenaire signataire, selon ses compétences et ses missions.

Il implique les collectifs d'habitants, les équipements de proximité, les associations, les institutions, les services de la ville et les bailleurs.

Le contrat nouvelle génération 2024/2030

Un contrat plus lisible et accessible à tous pour permettre de :

- Répondre aux priorités les plus prégnantes du territoire
- Mobiliser les moyens de droit commun dès que cela est possible
- Repérer les poches de pauvreté pour lesquelles un soutien particulier est nécessaire
- Mobiliser les fonds privés

Un travail d'élaboration en concertation sur la base d'une évaluation partagée :

- Une évaluation partagée entre les acteurs de la politique de la ville
- Des points d'étape politique de la ville réguliers en réunion de coordination de territoire
- Une concertation citoyenne menée sur chaque quartier prioritaire de la ville
- Une journée d'échanges avec les acteurs de la Politique de la Ville pour définir les orientations globales pour les trois quartiers et les priorités sur chaque quartier prioritaire
- Des temps de travail avec les services de l'Etat pour l'écriture du contrat

Les moyens pour le contrat de ville

L'Etat

L'État mobilise des moyens spécifiques pour la politique de la ville :

Appel à projet annuel du Contrat de ville, Atelier Santé Ville, Programme de Réussite Educative, Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, les Adultes Relais.

Par ailleurs, plusieurs dispositifs fiscaux sont tournés vers les quartiers : L'abattement de 30% sur la Taxe Foncière de la Propriété Bâtie(TFPB) accordée aux bailleurs sociaux pour permettre le renforcement de la gestion urbaine de proximité ; des exonérations en faveur des commerces de proximité.

En outre des appels à projets sont régulièrement diffusés sur des thématiques spécifiques au cours de l'année (Agence Nationale du Sport, Le fond pour le Développement de la Vie Associative (FDVA), etc.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin

Emploi et développement économique, transition écologique, déchets, numérique, aménagement urbain, mobilité, etc.

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin

Les centres sociaux, Le Programme de Réussite Educative, le Village Numérique et les Espaces Publics numériques, le Projet Urbain de Cohésion Sociale, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), un soutien (financier, structurel et logistique) aux associations œuvrant sur les QPV, le Service Parcours et Participation Citoyenne jeunesse, l'atelier Santé Ville, l'abattement sur la TFPB, une chargée de projet politique de la ville, deux appels à projets (PUCS, CLSPD).

Les Co-Financeurs

Région : Financements dédiés, Développement économique, formation professionnelle, lycées, etc.

Département : Solidarités, insertion professionnelle, jeunesse, culture, collèges, prévention spécialisée, etc.

CAF

ARS

Caisse des dépôts

Liste à compléter

Outre les moyens spécifiques dédiés à la politique de la ville, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers.

L'élaboration du contrat de ville

Une élaboration progressive et concertée dans le cadre d'une méthodologie simple et efficace.

QUAND	QUOI
Septembre 2022	Evaluation du contrat 2015-2020
2023-2024	12 réunions de coordination de territoire (4 par QPV) pour échanger et communiquer sur l'actualité de la politique de la ville
Juin 2023	3 concertations citoyennes par QPV
Octobre 2024	1 comité technique - COTECH Lancement de l'appel et projet et projections concernant le futur contrat.
25 Janvier 2024	Une journée Politique de la Ville 70 habitants, associations et institutions échantent et s'accordent pour définir collectivement les priorités du contrat 2024/2030
Février/mars 2024	Ecriture du contrat Avec l'appui de la déléguée du Préfet de la Manche
Avril 2024	Validation du contrat de ville par les instances délibératives
Automne 2024	Signature du contrat de ville dans sa version définitive

Les instances de gouvernance

La compétence « Politique de la Ville » relève de la communauté d'Agglomération du Cotentin mais le contrat de ville est le résultat d'une co-construction par l'ensemble des acteurs qui s'engagent pour répondre aux besoins des quartiers prioritaires.

Une attention spécifique sera également portée aux micro-quartiers hors Contrat de ville présentant des fragilités récurrentes (poches de pauvreté).

POLITIQUE

1 INSTANCE DECISIONNELLE

Comité de Pilotage (COFIL)

Avec qui ? : Les signataires

Quand ? : Une fois par an

Pourquoi ? : Validation des demandes déposées dans le cadre de l'Appel à projets et évaluation des priorités transversales

TECHNIQUE

DES INSTANCES OPERATIONNELLES

Comité technique (COTECH)

Avec qui ? Les représentants techniques des signataires

Quand ? 1 fois par an (et au besoin)

Pourquoi ? Préparer le COFIL

RDV annuel de la politique de la ville :

Avec qui ? Les habitants, les acteurs de la politique de la ville, les bailleurs, institutions...

Pourquoi ? Evaluer l'année n-1, ajuster, questionner, zoomer sur une problématique...

Réunions de coordination de territoire (par QPV)

Avec qui ? : Les acteurs de la politique de la ville, les habitants, les techniciens...

Quand ? : 1 fois par trimestre

Pourquoi ? : Faire un point d'actualité régulier sur la Politique de la ville

CITOYENNE

DES INSTANCES PARTICIPATIVES

Comité de consultation citoyenne :

Avec qui ? Les habitants du quartier, un représentant du Centre Social du QPV, un représentant Etat, un représentant ville/agglo

Quand ? 1 par an et par quartier (3)

Pourquoi ? Consulter l'avis des citoyens sur la programmation de l'AAP en lien avec leur quartier ; évaluation

Comité de consultation TFPB (abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie):

Avec qui ? Les locataires, les bailleurs, un représentant Etat, un représentant ville, un représentant Agglo

Quand ? 1 fois par an et par quartier

Pourquoi ? Faire un état de lieu de l'action menée par les bailleurs sur les Quartiers prioritaires.

Une évaluation renforcée

L'évaluation est une composante essentielle du contrat de ville car elle permet non seulement de mesurer la pertinence des priorités identifiées et des actions menées, mais également de confronter les résultats obtenus aux objectifs fixés.

Plus fondamentalement, l'évaluation est la garantie d'une adéquation optimale des moyens déployés dans le cadre du contrat aux besoins des habitants des quartiers.

Pour ce faire, le contrat de ville 2024-2030 prévoit la mise en œuvre d'un processus d'évaluation au sein de chaque instance de gouvernance par la définition d'un nombre limité et pertinent d'indicateurs de suivi.

Ces indicateurs contribueront à l'évaluation :

- des priorités transversales définies dans le contrat
- des projets annuels ou pluriannuels relevant des priorités transversales financés dans le cadre de l'appel à projets de la politique de la ville
- de l'utilisation annuelle de l'abattement de la TFPB

Les indicateurs seront définis conjointement entre les différents acteurs impliqués.

A l'occasion de chaque rendez-vous prévu dans le cadre des instances de gouvernance, les indicateurs seront réinterrogés par l'ensemble des partenaires.

Les indicateurs

Priorités transverses	Quantitatifs	Qualitatifs	Financiers
Besoins Fondamentaux - Droit au bien vivre dignement Lien Social, Solidarités et transition écologique Emploi et développement économique Co-éducation	Nombre de projets et thématiques traitées Nombre d'habitants (hommes / femmes, âge)	Impact sur les habitants (concrétisation de l'action, objectifs atteints, etc...)	Co financements sollicités Montant global
Appel à Projets	Renvoi annexe critères d'éligibilité et grille de cotation		
Utilisation de l'abattement	Renvoi annexe convention TFPB		

Des îlots de pauvreté hors QPV

Le contrat de ville prévoit qu'un soutien particulier puisse être accordé aux poches de pauvreté préalablement identifiées (2.5% du programme Etat), en complément des crédits de droit commun mobilisés sur ces quartiers.



En 2015, plusieurs territoires bénéficiant de la politique de la ville ont été retirés de la géographie prioritaire. Néanmoins, 9 ans plus tard, ces quartiers présentent toujours des fragilités.

- **LES HERCHES**
- **LA BONDE - BRECOURT - LECANU**
- **BEAUSEJOUR-MONTMARTRE**
- **L'ACRE**
- **PONTMARAIS-LES FLAMANDS**
- **L'EGLANTINE**
- **CHERBOURG CENTRE**

La ville de Cherbourg-en-Cotentin s'engage à apporter un soutien renforcé à ces territoires.

Toutefois, afin de ne pas créer d'effet « saupoudrage », il est envisagé de flécher une action spécifique par quartier et par an.

Ces actions seront définies avec l'appui des centres sociaux et des partenaires œuvrant sur ces quartiers

Faire émerger de nouveaux projets sur ces quartiers contribuera à rompre l'isolement, mobiliser ou remobiliser les habitants et impulser une nouvelle dynamique.

2. Le cadre d'intervention

L'atelier santé ville

L'Atelier Santé Ville, conçu comme une véritable démarche de conduite de projet et de coordination d'acteurs, vise à réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé à destination des habitants en Quartier Politique de la Ville. Il s'inscrit dans le cadre du plan municipal de santé. Il est animé par une chargée de projet qui travaille en lien étroit et de manière durable avec les habitants et différents partenaires des quartiers prioritaires.

Quelques éléments de diagnostic fondent son action:

Démographie / typologie des ménages :

- ✚ Un vieillissement de la population plus ou moins important selon les quartiers (27% des habitants ont plus de 60 ans contre 16% en 1990)
- ✚ Un isolement résidentiel qui se confirme et ne concerne pas seulement les seniors (44% contre 27% en 1990)
- ✚ Une augmentation des familles monoparentales (1 famille sur 3 en 2020 contre 12% en 1990)

Ressources / niveau de vie :

- ✚ Un niveau de vie inférieur pour les trois quartiers politique de la ville au niveau de vie médian fixé à 1 800€/mois. Ce chiffre est par ailleurs inférieur à la CA du Cotentin et à la France métropolitaine
- ✚ 13% des allocataires dépendent intégralement des prestations sociales
- ✚ Un taux de pauvreté différent selon les quartiers – 13 % de la population vit avec moins de 1102 € par mois, dont plus de 16% des habitants du quartier des Provinces
- ✚ Une concentration de ménages fragiles au des quartiers prioritaires : des fragilités surtout présentes en termes d'accès à l'emploi (précarité ou en recherche d'emploi, sans emploi) et de monoparentalité
- ✚ 15% des enfants mineurs sont considérés comme potentiellement vulnérables : une proportion supérieure à la CA du Cotentin (13%), au département (7%) et aux tendances nationales (13%)

Santé :

- ✚ Une espérance de vie parmi les plus faibles de la métropole (84 ans pour les femmes normandes contre 86 à l'échelle nationale / 79 pour les hommes normands contre 79)
- ✚ Une surmortalité prématurée forte chez les hommes comme chez les femmes liées aux cancers, aux maladies de l'appareil respiratoire et aux suicides
- ✚ Une personne sur cinq en ALD sur Cherbourg-en-Cotentin : cancers, diabète, maladies cardiovasculaires, affections psychiatriques de longue durée
- ✚ Une démographie médicale qui s'essouffle : plus de la moitié des médecins partiront en retraite dans les 10 prochaines années.
- ✚ Une absence de recours d'accès aux soins accentué chez les jeunes.

Les axes de l'Atelier Santé Ville de Cherbourg-en-Cotentin :

- ✚ Développer une culture commune
- ✚ Agir sur l'environnement
- ✚ Permettre à chaque habitant d'être acteur de sa santé
- ✚ Faciliter l'accès aux soins

Le programme de réussite éducative (PRE)

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) a été défini dans le Plan de cohésion sociale de 2004 et intégré par la « loi de programmation pour la cohésion sociale » du 18 Janvier 2005 (loi n°2005-32). Le PRE s'adresse aux enfants et adolescents « qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux »

Les objectifs, définis par les textes, sont les suivants :

- ✚ Accompagner les enfants et adolescents, âgés de 2 à 16 ans, habitants sur les Quartiers Politique de la Ville et/ou scolarisés en REP+, et qui présentent des signes de fragilité et qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement harmonieux,
- ✚ Mettre en œuvre des parcours personnalisés en proposant un diagnostic partagé et en élaborant un parcours individualisé,
- ✚ Associer concrètement les parents afin qu'ils participent à la définition et au suivi du parcours éducatif proposé à leur enfant,
- ✚ Prendre en compte tous les facteurs (sociaux, culturels, sanitaires, familiaux, environnementaux,...) influant sur le développement de l'enfant
- ✚ S'inscrire en complément et en cohérence avec les dispositifs existants (dits « de droit commun»), sans s'y substituer.

Aussi le P.R.E est un espace d'échange et de complémentarité autour de l'enfant et de la famille. Il permet de coordonner les actions et rechercher la cohérence dans les interventions des différentes institutions ou associations. Par sa capacité à interagir en lien avec les familles, le PRE est un soutien et un facilitateur dans des situations de conflit, ou de défiance.

Des actions tout au long de l'année, comme par exemple :

- ✚ Accompagnement dans les démarches de soins (accompagnement dans les prises de rendez-vous médicaux, suivis des rendez-vous, montage de dossiers M.D.A, financement de soins spécifiques, de bilan para médicaux...). Ces accompagnements représentent un part de plus en plus importante dans nos suivis. Ils ont un double intérêt : l'accès aux soins, et éviter les ruptures dans le parcours de soin.
- ✚ Favoriser une image de soi positive (accès aux sports, à la culture, aux vacances/ loisirs, ...)
- ✚ Aide à la scolarisation partielle (aménagement du temps scolaire, participation aux équipes éducatives...)
- ✚ Suivi psychologique : une psychologue peut recevoir pendant plusieurs séances le jeunes (et sa famille) pour lui offrir un lieu d'écoute. Le lien est fait soit avec le CMP Fondation Bon Sauveur, soit avec la Maison des Adolescents de la Manche si le suivi doit être sur le long terme.
- ✚ Un accompagnement à la parentalité tout au long du parcours : aucune action n'est mise en place sans l'accord et la participation active des parents.

Enfin, le PRE et son équipe participent à la mise en place d'une expérimentation d'un lieu ressource parentalité sur le quartier Les Provinces : « Place des familles ». Ce projet porté par le centre social Olympe de Gouges à partir de la création d'un collectif habitants/partenaires (CAF et Conseil départemental), poursuit un double objectif :

- ✚ Proposer aux familles un lieu novateur en matière d'accompagnement à la parentalité et dans le parcours d'accès aux droits, expérimenter la participation citoyenne et la coopération multi partenariale à la construction d'une réponse adaptée sur le territoire.
- ✚ Le PRE sera présent sur le lieu quelques heures, se faire connaître et proposer de l'aide aux devoirs avec les familles.
- ✚

Les adultes relais

Le dispositif adultes-relais permet à des demandeurs d'emploi issus des quartiers politique de la ville d'assurer des missions de médiation, il s'agit avant tout d'un tremplin devant mener à un emploi pérenne.

Les adultes-relais exercent leurs missions dans des domaines diversifiés :

- ✚ La médiation sociale et culturelle avec l'école, la santé, les services publics, le logement, l'emploi, etc...
- ✚ La médiation sociale dans les espaces publics de jour ou de nuit (habitat social, transports...);
- ✚ La médiation sociale dans le champ scolaire ;
- ✚ La médiation sociale pour l'accès aux droits et aux services ;
- ✚ La médiation sociale liée au lien social, à la vie de quartier.

Publics concernés

Le dispositif « adulte relais » est réservé aux personnes respectant les conditions cumulatives suivantes :

- ✚ Etre âgé d'au moins 30 ans ;
- ✚ Etre sans emploi ou bénéficiaire d'un CUI-CAE ou contrat d'avenir (le contrat doit alors être rompu) ;
- ✚ Résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

Les contrats (signé en CDI ou en CDD) peuvent être signés par différents employeurs :

- ✚ Les collectivités locales (commune, regroupement de communes, département, région) et leurs établissements publics.
- ✚ Les établissements scolaires publics (maternelle, école primaire, collège, lycée).
- ✚ Les hôpitaux.
- ✚ Les offices publics et organismes HLM.
- ✚ Les associations.
- ✚ Les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public.

Missions

L'adulte-relais a vocation à favoriser le lien social entre les habitants des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions. Cette mission s'inscrit dans des modalités d'action qui consistent notamment à :

- ✚ Accueillir, écouter, orienter et exercer toute activité qui concourt au lien social ;
- ✚ Aider et accompagner les personnes dans leurs démarches ;
- ✚ Réguler par la médiation les tensions, les conflits entre individus, individus et institutions et contribuer à améliorer ou à préserver le cadre de vie et la tranquillité publique ;
- ✚ Accompagner les professionnels auprès des publics ;
- ✚ Informer et accompagner les habitants dans leurs démarches ;
- ✚ Faciliter le dialogue entre les générations, accompagner et renforcer la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises envers ou par les parents ;
- ✚ Contribuer à renforcer la vie associative de proximité et développer la capacité d'initiative et de projet dans le quartier et la ville.

Aide financière

- ✚ Le montant annuel de l'aide financière de l'Etat par poste de travail à temps plein est de 19 875, 06 € (juin 2020). Il est revalorisé chaque année au 1er juillet, proportionnellement à l'évolution du SMIC.
- ✚ L'aide de l'État, est accordée pour trois ans, renouvelable, l'employeur devant trouver les compléments de rémunération. Le versement est conditionné à la signature d'une convention entre l'État et l'employeur.

Le territoire de Cherbourg-en-Cotentin compte à ce jour 10 adultes relais employés par la collectivité et les associations.

L'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB)

L'abattement de TFPB pour les organismes HLM en quartier prioritaire

L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit que les logements locatifs sociaux des organismes HLM bénéficient d'un abattement de TFPB de 30 % s'ils sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Un avantage fiscal accordé en contrepartie d'une qualité de service renforcée et d'une amélioration de la qualité de vie urbaine

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à atteindre un même niveau de qualité de service que dans le reste de leur parc, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions de gestion urbaine de proximité, contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

Ces contreparties sont formalisées par la signature d'une convention entre le bailleur, la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'État dans le département (convention dite d'utilisation de l'abattement de la TFPB), obligatoire pour pouvoir bénéficier de l'abattement.

Les orientations de la convention doivent se traduire par des programmes d'actions triennaux qualitatifs et chiffrés, pour lesquels un suivi renforcé est réalisé. Ainsi, les organismes concernés transmettent annuellement aux signataires des contrats de ville et au conseil citoyen les documents justifiant de leurs actions.

Les programmes d'actions établis pour chaque quartier ont vocation à être actualisés au regard de ces bilans.

Un cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB a été établi par le ministère en charge de la politique de la ville et l'Union sociale pour l'habitat. Il définit les champs d'utilisation de l'abattement à travers 8 axes d'intervention :

- l'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier ;
- la formation et le soutien au personnel de proximité dans la gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires ;
- l'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance ;
- la gestion des déchets et des encombrants ;
- les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle ;
- les actions favorisant la concertation et la sensibilisation des locataires ;
- les actions de développement social permettant de favoriser le vivre ensemble et le lien social ;
- les petits travaux d'amélioration du cadre de vie.

La convention d'utilisation de l'abattement de TFPB sera annexée au contrat de ville. Afin de donner de la visibilité aux bailleurs et permettre des actions pluriannuelles en matière d'amélioration du cadre de vie, les conventions d'abattement de la taxe foncière sur les TFPB sont prolongées jusqu'en 2030.

L'abattement de 30 % sur la base d'imposition de la TFPB s'accompagne d'un mécanisme visant à partiellement compenser (à hauteur de 40 %) la perte de rentrées fiscales pour les collectivités concernées par ce dispositif.

La réforme des attributions de logements en

La mise en oeuvre de la réforme des attributions sur les quartiers de la politique de la ville en vue de favoriser le renforcement de la mixité sociale

Dans le cadre de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) consolidée par les lois du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté et du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), une large réforme des attributions de logements sociaux a été engagée au niveau national. Elle prévoit que sa définition et sa déclinaison opérationnelle soient confiées aux EPCI en charge d'élaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) sur leur territoire et disposant d'au moins un quartier "Politique de la ville" sur son territoire.

La Communauté d'agglomération a donc décidé d'engager en 2021 une démarche partenariale de co-construction de cette politique avec la volonté de l'inscrire comme une action du programme local de l'habitat 2022-2027, en s'appuyant sur les orientations fixées par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) qu'elle co-préside avec l'Etat depuis sa mise en place en 2017.

Ces orientations ont été adoptées par le conseil d'agglomération en juin 2019 et se déclinent de la manière suivante :

1. **Elargir les opportunités résidentielles des ménages** les plus défavorisés ou concernés par une opération de renouvellement urbain, en dehors des quartiers de la politique de la ville.
2. **Ouvrir les quartiers de la politique de la ville à des publics plus diversifiés** en poursuivant les efforts engagés.
3. **Assurer la solidarité entre les différents réservataires dans l'accueil des publics prioritaires** sur l'ensemble du territoire intercommunal.
4. **Structurer le pilotage et le suivi des orientations** afin de faciliter leur mise en œuvre.

Le cadre législatif et réglementaire prévoit que les modalités de mise en œuvre de ces orientations soient définies dans une convention intercommunale d'attribution (CIA) en cours de signature par l'ensemble des parties prenantes à sa mise en oeuvre à savoir l'Etat, les bailleurs sociaux, les réservataires de logements dont Action logement et les communes du territoire communautaire.

Afin de répondre aux deux premières orientations, cette convention prévoit ainsi que 25 % des attributions réalisées en dehors des quartiers politique de la ville le soient au profit des ménages relevant du 1er quartile de revenu (suivi ce baux signés) et que 50% des attributions réalisées sur les quartiers de la politique de la ville le soient au profit des ménages relevant des autres quartiles.

Cette convention précise également les actions à mettre en place afin de favoriser l'atteinte de ces objectifs en particulier celles visant à renforcer l'attractivité des quartiers Politique de la ville. Il est ainsi prévu que l'ensemble des signataires s'engagent dans leurs domaines de compétences et selon leur ressort géographique s'engagent à participer à l'amélioration de l'attractivité de ces quartiers en lien avec le contrat de ville et le dispositif d'exonération de la TFPB dont le contenu devra faire l'objet d'une définition partenarial associant l'état, les bailleurs sociaux, l'agglomération du Cotentin et la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

La circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville vient renforcer les actions permettant d'atteindre l'objectif de mixité sociale au sein des quartiers.

Parmi les outils mobilisables, cette circulaire rappelle l'importance de mettre en place les dispositions facilitant les attributions. A ce titre, les dérogations aux plafonds de ressources faisant l'objet d'un arrêté préfectoral constitue l'un des outils mobilisables. D'autres dispositions pourront faire l'objet localement de discussion avec l'ensemble des partenaires en vue d'une application ciblée sur les différents quartiers concernés par le contrat de ville.

L'emploi et le développement économique

Le développement économique s'appuie, à la fois, sur des actions en faveur **de l'activité économique** (création/reprise d'entreprises, accompagnement au développement, transmission...) et en faveur **de l'emploi**.

Ainsi, la Communauté d'agglomération du Cotentin soutient la création et le développement d'entreprises à travers l'aménagement et la gestion des Zones d'Activité Economique, mais aussi à travers la gestion de pépinières et d'hôtels d'entreprises et d'un espace de co-working (L'EC²).

Ainsi, l'hôtel/pépinière d'entreprises des Hauts de Quincampoix situé au cœur du QPV des Provinces et le site d'activité de l'Amont Quentin situés au sein du quartier de l'Amont Quentin proposent un hébergement et un accompagnement des entreprises ainsi que des animations économiques au plus près des habitants.

En effet, ce sont près de 40 entreprises et 130 salariés qui travaillent au sein de ces deux QPV. Le centre d'activité Louis Lumière situé au sein du quartier du Maupas accueille 33 entreprises pour plus de 470 emplois.

Par ailleurs, l'agglomération désirent stimuler la création d'entreprise et d'emploi sur le Cotentin, et tout particulièrement au sein des QPV, s'implique aux côtés d'acteurs investis sur ce sujet que ce soit à travers la convention avec la MEF, le soutien à l'ADIE ou aux SIAE (appel à projets ESS en Cotentin).

Enfin, à travers un plan d'action spécifique, l'agglomération porte une attention particulière aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) très investis au sein des quartiers prioritaires de la Ville.

Reconnue par la Loi du 31 juillet 2014, l'Économie sociale et solidaire regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de créer des emplois et de développer une plus grande cohésion sociale. Constituée des associations, fondations, mutuelles, coopératives et entreprises d'utilité sociale, l'ESS apporte des solutions pragmatiques aux besoins des habitants.

Par son rôle de mise en relation, de facilitateur, de connaissance des acteurs économiques du Cotentin, l'agglomération encourage la création d'emploi au sein des quartiers ainsi que la la création d'activité pour les habitants en lien avec l'Etat.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

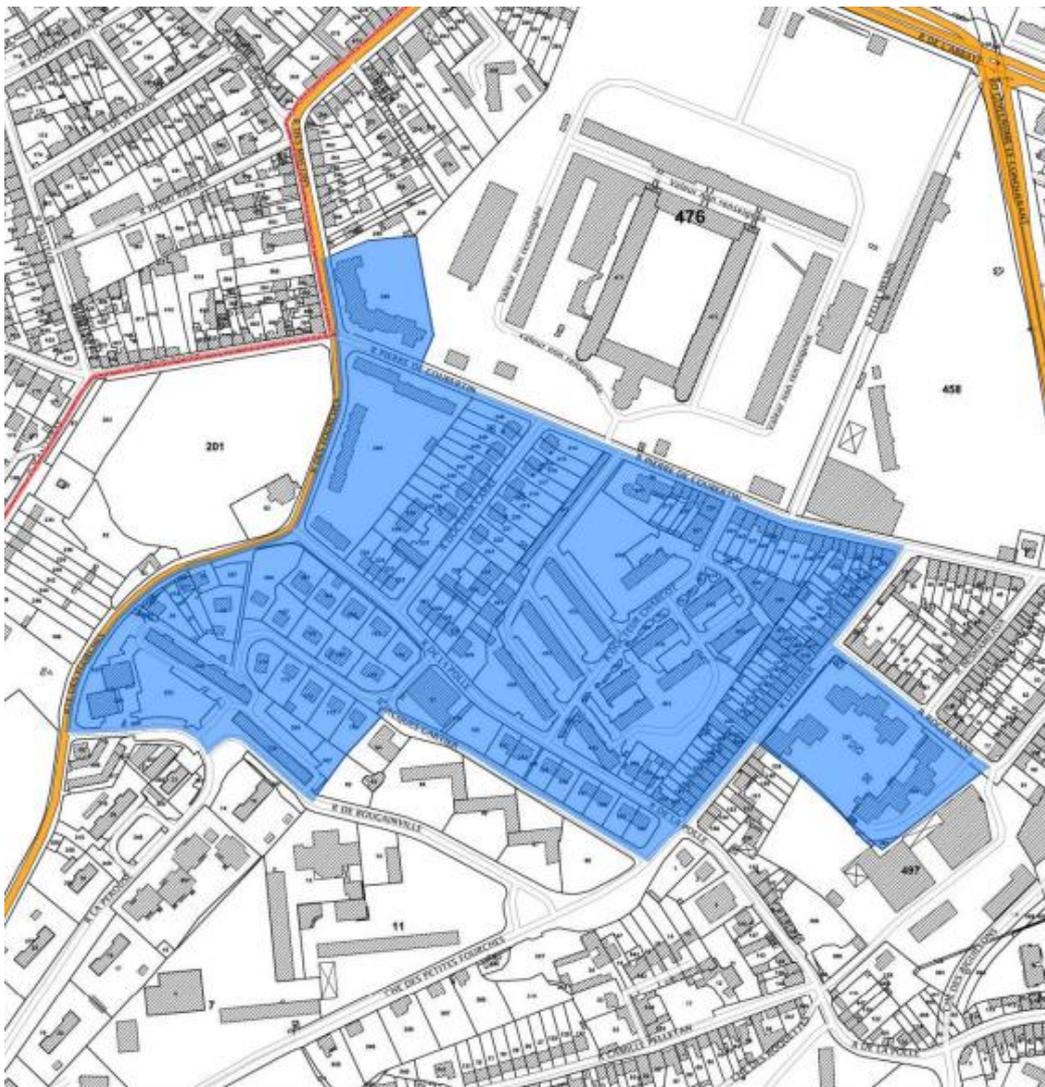
Les Fourches- Charcot Spanel

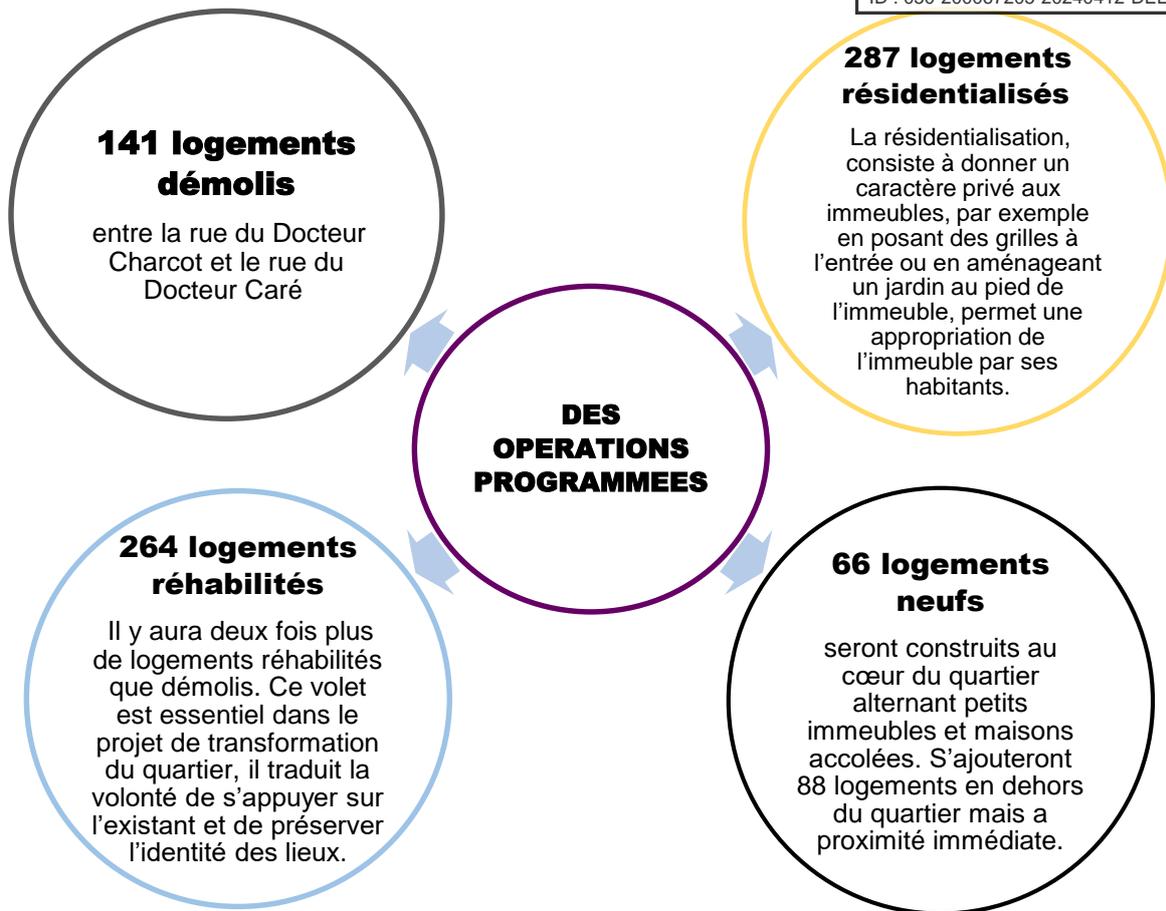
Le projet de renouvellement urbain sur le secteur les Fourches Charcot Spanel va transformer le quartier en profondeur. Il s'agit de décroisonner le quartier et de proposer une nouvelle offre de logements avec un programme de démolition- reconstruction, de réhabilitation de logements mais aussi de renouvellement des équipements et espaces publics.

Sur le quartier des Fourches Charcot Spanel près de 1500 habitants sont directement concernés, auxquels s'ajoutent les nombreux usagers fréquentant les structures environnantes (école, lycée, entreprises, espace René Lebas, Centre social...).

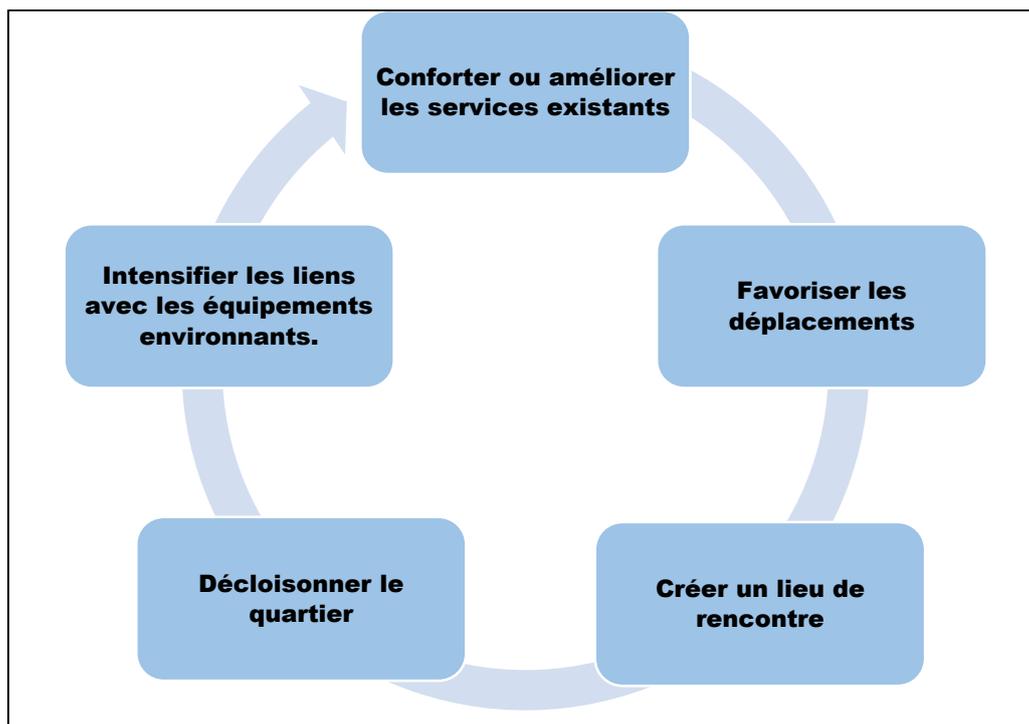
Le projet de renouvellement urbain s'inscrit dans le contrat de ville de la communauté d'Agglomération du Cotentin. Il est mené en lien avec la ville de Cherbourg-en-Cotentin et les organismes HLM qui gèrent les logements concernés : OPH Presqu'île Habitat, SA HLM du Cotentin, SA HLM Les Cités Cherbourgeoises.

Le projet est soutenu par l'Etat par l'intermédiaire de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Région Normandie, Action Logement et la Banque des territoires.

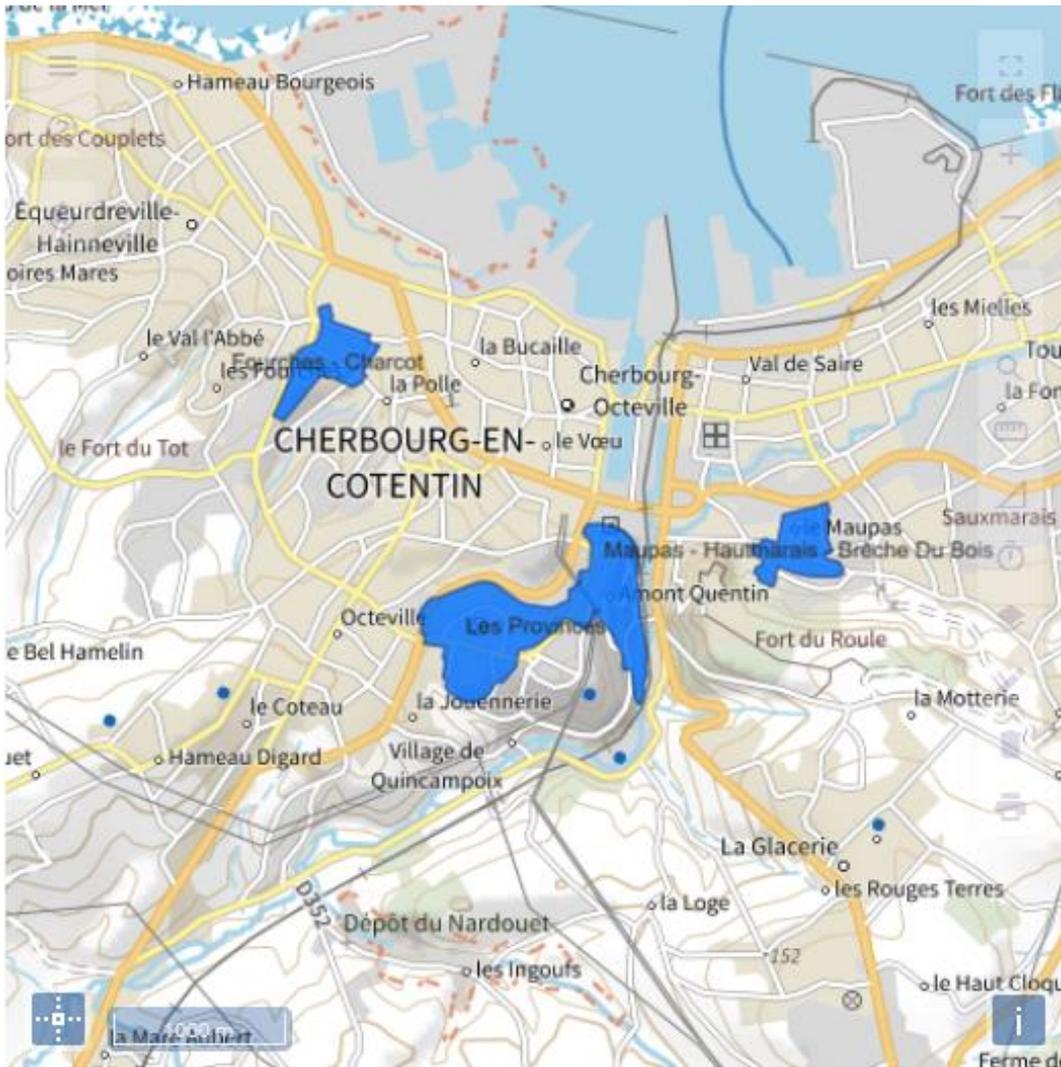




Un programme pour :



Les trois quartiers prioritaires de Cherbourg-en-Cotentin



La géographie des quartiers prioritaires est définie par l'Etat sur la base de critère de pauvreté. Sont concernés les quartiers de mille habitants ou plus dont les ménages ont des ressources inférieures à 60 % du revenu médian (soit 1130€/mois).

9 133 habitants

sur les 77 789 habitants que compte la ville

Nombre d'associations sur l'ensemble du territoire :

Environ 290 associations

3 quartiers prioritaires

sur les 8 de la ville

3 ateliers citoyens de proximité sur les 8 de la ville

3. Les orientations communes au

1. Besoins fondamentaux et droit au bien vivre dignement
2. Lien social, solidarités et transition écologique
3. Emploi et Développement Economique
4. Co-éducation

Cherbourg-en-Cotentin se définit comme un territoire d'innovation reposant sur les principes suivants : la co-construction, l'intérêt général, l'émancipation et l'expérimentation.

La définition et la déclinaison de ces grandes orientations prioritaires ont été traduites en objectifs au cours de la journée de concertation du 25 Janvier 2024. Environ 70 associations, institutions et habitants ont partagé leurs ressentis, leurs observations, leur « vécu » leurs inquiétudes et leurs espoirs pour leurs quartiers à l'horizon 2030.

Ces orientations se sont aussi nourries des différents travaux menés sur le territoire :

- Analyse des Besoins Sociaux
- Plan Educatif Social Local
- Observatoire municipal
- Concertations citoyennes
- Préconisations du précédent contrat
- Projets des centres sociaux
- Groupes de travail sur l'ensemble des thématiques



Image issue de la concertation du 25 Janvier 2024

1 **BESOINS FONDAMENTAUX ET DROIT AU BIEN**

C'est parmi les habitants des quartiers prioritaires de Cherbourg-en-Cotentin que résident les personnes les plus vulnérables et exposées à la précarité. C'est pourquoi les enjeux en termes de besoins fondamentaux sont les plus prégnants. C'est encore plus vrai dans une période post-covid marquée par une inflation grandissante qui impactent les prix des produits de première nécessité ainsi que les charges locatives et énergétiques. Ces facteurs conjugués dégradent les conditions de vie des plus fragiles.

Les besoins fondamentaux constituent ce qui est nécessaire aux hommes, aux femmes et aux enfants pour vivre dignement. Inscrits dans les textes internationaux et constitutionnels français, ils sont plus nombreux que les besoins qualifiés généralement de primaires et qui renvoient à l'idée de survie. Les besoins fondamentaux couvrent le droit à une nourriture suffisante, à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à un logement décent, ces droits étant inévitablement interdépendants.

L'éducation, la culture, la vie familiale, un emploi stable sont également des éléments composant la dignité humaine. Très souvent, l'alimentation la moins chère est source de mauvaise alimentation. Ainsi les familles les plus pauvres sont les plus menacées par l'obésité et l'ensemble des maladies liées à la mauvaise alimentation. Le bien manger s'entend sur le plan de la quantité mais également sur le plan nutritionnel.

Le droit à la sécurité sociale a également une fonction importante dans la réduction et l'atténuation de la pauvreté car il permet l'insertion sociale et fait échec à l'exclusion.

En effet, l'ensemble des conditions de vie, le stress permanent lié aux manques, à l'incertitude du lendemain, la dépendance, voire la honte et le contrôle social marquent profondément les corps et les esprits et donc influent sur l'espérance de vie. Le droit à un logement décent ne s'entend pas seulement comme le fait d'avoir un abri, mais comme un lieu où chaque individu peut vivre en sécurité, dans la paix et la dignité.

Concrètement, cela signifie notamment la sécurité de l'occupation, la capacité de paiement et l'habitabilité. Enfin, les droits économiques, sociaux, culturels et politiques sont des leviers forts pour lutter contre la pauvreté et les inégalités.

OBJECTIFS

- ✚ Lutter contre les précarités : alimentaires, énergétiques...
- ✚ Promouvoir une alimentation saine, durable et abordable
- ✚ Promouvoir l'activité physique comme vecteur de bien être
- ✚ Favoriser le vivre ensemble
- ✚ Répondre aux besoins de santé et notamment en santé mentale
- ✚ Engager une transition écologique populaire et solidaire
- ✚ Répondre aux enjeux du vieillissement
- ✚ Imaginer des démarches proactives pour lutter contre le non-recours, encourager toutes les formes de médiation à l'accès aux droits (avec un enjeu autour des publics étrangers)
- ✚ Amplifier les actions de médiation numérique, les articuler avec l'accès aux droits
- ✚ Agir pour l'égalité femmes / hommes
- ✚ Valoriser la place et le rôle des femmes dans les quartiers
- ✚ Intégrer la prise en compte des personnes en situation de handicap dans la construction de tous les projets
- ✚ Valoriser l'ensemble des cultures et favoriser la mixité et le partage
- ✚ Prévenir les vulnérabilités des jeunes

2**LIEN SOCIAL, SOLIDARITES ET TRANSITION**

La ville de Cherbourg-en-Cotentin présente un maillage associatif fort qui concourt largement au maintien et au développement du lien social et de l'expression des solidarités sous toutes ses formes. Agir pour l'épanouissement des habitants des QPV est une culture déployée depuis des décennies sur le territoire et pour laquelle une attention de chaque jour est nécessaire.

Le lien social représente la force qui lie entre eux les membres d'une communauté sociale, d'une association, d'un milieu social. Le fait d'avoir des liens sociaux solides augmente la résilience, améliore la santé physique et mentale et aide à surmonter les événements stressants de la vie.

Le lien social et l'expression des solidarités sont les piliers qui permettent de faire société. L'interaction humaine, l'entraide et l'échange sont d'autant plus importants dans les QPV car l'isolement y est plus vrai qu'ailleurs. L'absence d'emploi, de relations sociales et ou familiales, d'activités culturelles, sportives et de loisirs, d'interactions humaines nuisent au maintien de ce lien pourtant indispensable au développement de l'individu.

Des lieux d'accueil ouverts et bienveillants couvrent l'ensemble du territoire communal et notamment des QPV, les centres sociaux implantés au cœur des QPV sont la pierre angulaire de la Politique de la Ville. Mais ils ne peuvent agir sans l'action des associations et autres institutions présentes sur les quartiers. C'est ensemble qu'ils œuvrent sur les QPV pour réduire les inégalités, lever les freins, créer du lien social, donner le pouvoir d'agir aux habitants.

Les habitants tiennent une place prépondérante dans la vie et l'animation de leurs quartiers. En effet ils se mobilisent pour différents projets, s'impliquent dans les instances, créent des collectifs pour animer la cité, s'investissent pour donner sens au vivre ensemble et à la solidarité.

OBJECTIFS

- ✚ Agir pour l'égalité réelle et changer l'image des quartiers
- ✚ Favoriser le bien-vivre des habitants dans leur quartier
- ✚ Accompagner et agir avec les habitants sur les transitions à opérer : environnementales, énergétiques, alimentaires...
- ✚ Agir pour l'émancipation, la réussite et la capacité à choisir sa vie
- ✚ Apaiser le quotidien des habitants, de leur logement à l'espace public
- ✚ Favoriser les actions de mixité sociale pour un meilleur vivre ensemble
- ✚ Promouvoir la participation citoyenne
- ✚ Soutenir les démarches culturelles émancipatrices, conforter les actions de sensibilisation et d'ouverture dans les domaines de la culture, du sport, de la citoyenneté
- ✚ Promouvoir une alimentation saine, durable et abordable
- ✚ Adapter les quartiers aux dérèglements climatiques et écologiques
- ✚ Construire un quartier apaisé, résilient, en transition
- ✚ Soutenir et favoriser les initiatives autour des questions de transitions et accompagner les associations (alimentation, économie circulaire)
- ✚ Accompagner et coordonner les actions autour de l'alimentation : pour l'accès à une alimentation de qualité pour tous
- ✚ Accompagner le développement des mobilités douces
- ✚ Accompagner les habitants dans le bien-vivre chez soi (eco-gestes...)
- ✚ Lutter contre le non-recours en accompagnant la transition numérique

L'emploi est un enjeu majeur pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui présentent un taux de chômage beaucoup plus élevé que la moyenne.

Si le quasi plein emploi est une réalité pour l'ensemble du territoire communal, les quartiers prioritaires de Cherbourg-en-Cotentin en sont loin, avec un taux de chômage toujours élevé pour les trois quartiers.

Ces quartiers sont ceux où résident les plus pauvres des territoires urbains, où les parcours personnels cumulent les handicaps dès les premières années : cursus scolaires peu linéaires, moindre réussite, orientations vers les filières professionnelles plus que vers les filières générales, poursuites d'études supérieures moins fréquentes et niveaux de diplômes atteints plus faibles que les jeunes hors quartier, insertion professionnelle plus difficile, autant d'obstacles qui conduisent aux constats suivants :

Chômage plus élevé, conditions d'emploi plus précaires et moindre capacité de création d'entreprises.

Plusieurs facteurs sont évoqués pour expliquer la persistance des problèmes dans ces quartiers : isolement social, stigmatisation des quartiers, distance physique aux emplois, inadéquation entre compétences offertes et demandées, discrimination en raison de l'origine et du lieu de résidence, déficit de réseaux sociaux.

Les politiques publiques mises en œuvre au titre de la politique de la ville visent donc à rééquilibrer ces chances.

OBJECTIFS

- ✚ Soutenir les parcours d'accès à l'emploi en accompagnant la levée des freins à l'emploi
- ✚ Permettre l'accès aux modes de garde pour les parents en recherche d'emploi ou de formation
- ✚ Promouvoir l'accès aux dispositifs d'insertion professionnelle et de formations qualifiantes
- ✚ Ouvrir le champ des possibles pour les enfants et jeunes
- ✚ Mobiliser les dispositifs de recherche de stages
- ✚ Développer le principe de continuité éducative
- ✚ Favoriser le lien entre les habitants et les entreprises du territoire
- ✚ Aller là où est le public éloigné de l'emploi pour faciliter la rencontre : développer les démarches visant le « aller vers »
- ✚ Soutenir les acteurs de proximité dans leur rôle de médiation vers l'emploi, en favorisant le lien avec les acteurs de l'emploi
- ✚ Travailler sur des parcours de découverte, ouvrir le champ des possibles pour tous les individus
- ✚ Cheminer vers une meilleure insertion professionnelle des femmes
- ✚ Soutenir une démarche de transition écologique grâce aux projets d'économie sociale et solidaire
- ✚ Développer de nouvelles formes de coopérations entre acteurs de l'emploi, bailleurs, acteurs associatifs.

Le terme « co-éducation » renvoie aux relations parents-professionnels au sujet de l'éducation des enfants. Cela concerne les différents milieux extra-familiaux, tels que les crèches, l'école, les lieux éducatifs et thérapeutiques ou encore les lieux d'accueil.

Travailler ensemble sur le parcours et le suivi des enfants, développer un dialogue qui renforce le rôle éducatif de chacun, construire un cadre protecteur, le porter collectivement pour favoriser l'entrée des enfants dans les apprentissages sont des enjeux centraux.

Les dispositifs co éducatifs visent quatre grands objectifs qui demandent inventivité et investissement : accueillir, informer, dialoguer et impliquer.

La coéducation est un concept récent qui remet en cause la transmission traditionnelle du savoir et des valeurs par les aînés. À l'autorité, elle préfère l'expérience collective, l'autonomie et l'émulation par le groupe.

La coéducation valorise la spontanéité, la créativité, l'autonomie, l'individualisme. Elle ne valorise pas outre mesure la performance, et donc le principe de classement et de notation, puisque l'important n'est pas de réussir mais de se réaliser.

Tous les acteurs doivent impérativement être conscients de leurs responsabilités et de celles qu'ils partagent avec les autres acteurs. Le pouvoir d'agir étant partagé, tous doivent travailler ensemble dans un esprit de collaboration mutuelle dans l'intérêt des enfants. La collaboration nécessite des liens de confiance, du soutien mutuel et des lieux d'échange et de coordination.

OBJECTIFS

- ✚ Travailler ensemble sur le parcours et le suivi des enfants et des jeunes.
- ✚ Construire un cadre protecteur, le porter collectivement, pour favoriser l'accès à l'apprentissage des enfants et des jeunes.
- ✚ Renforcer le partenariat avec l'éducation nationale
- ✚ Développer des actions de soutien à la parentalité (coparentalité, monoparentalité...)
- ✚ Soutenir les enfants et les jeunes dans leur diversité, leurs projets et leurs parcours
- ✚ Prévenir les vulnérabilités des jeunes et des enfants
- ✚ Agir en faveur de l'émancipation des jeunes et des enfants
- ✚ Favoriser l'activité culturelle, pratiques artistiques et sportives.

4. Les priorités par quartier



Quartier Amont Quentin – Les Provinces

- 1 Besoins fondamentaux
- 2 Vivre ensemble, solidarités et transition écologique
- 3 Emploi et développement économique
- 4 Accès aux droits



Quartier Maupas – Brèche du bois – Hautmarais

- 1 Cohésion sociale
- 2 Droits fondamentaux
- 3 Bien-être/ santé/mixité (au sens du genre)
- 4 Emploi et développement économique



Quartier Les Fourches – Charcot Spanel

- 1 Co-éducation
- 2 Solidarités et lien social
- 3 Droit au bien vivre dignement
- 4 Emploi et développement économique





PORTRAIT : CHERBOURG-EN-COTENTIN



77 789

Habitants

Environ 300 associations

5 communes déléguées

Environ 2500 commerces et plus de 50 services publics

8 quartiers

6 ports

3eme pôle culturel de Normandie

La commune en quelques chiffres

Source INSEE (2019-2022)

POPULATION

Hommes : 48 %

Femmes : 52 %

Part des – de 25 ans : environ 28 %

Part de familles monoparentales : 14.8 %

Part de ménage d'une seule personne : 43.6 %

Part d'étrangers : 2.9 %

REVENU

Taux de pauvreté : 14 %

Revenu médian : 1800 €

Taux de bas revenu : 22.1 %

Nombre de foyers allocataires CAF : 18 285

EMPLOI

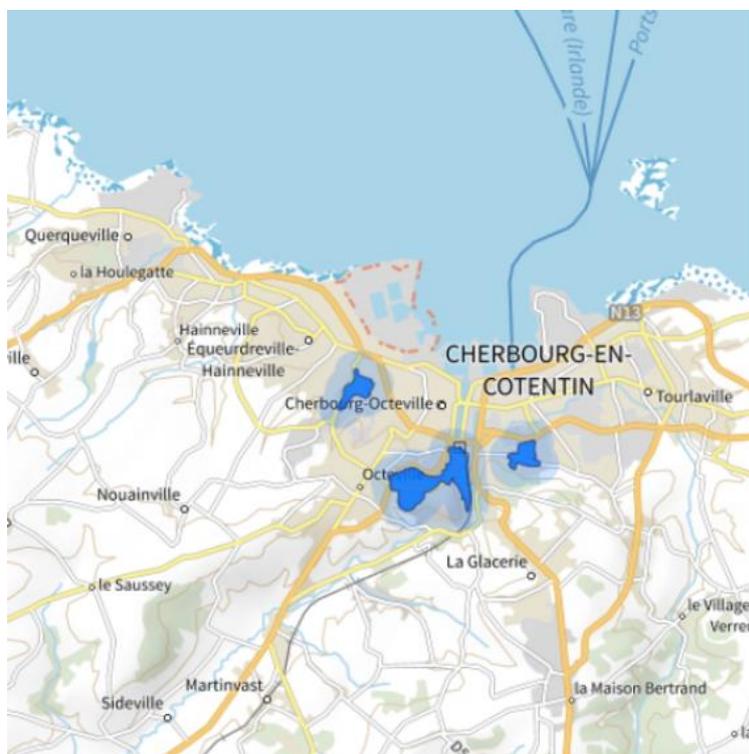
Taux de chômage : 5.2 %

Taux d'emploi des 15-64 ans : 62.7 %

Part des emplois à durée limitée : 18 %

LOGEMENT

Part de logements sociaux : 37.7 %





PORTRAIT : AMONT QUENTIN – LES PROVINCES

6288
Habitants

Des associations

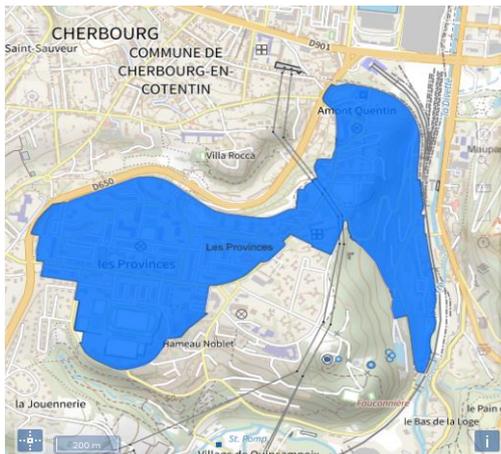
1 centre social

Des commerces et services publics

1 collectif d'habitants

3 bailleurs sociaux

2 espaces publics numériques



Le quartier des Provinces est fort de sa situation géographique polarisante, d'un maillage de territoire efficient ainsi que d'une offre de services et équipements conséquente. Il souffre cependant encore d'une image négative, d'un taux de précarité élevé, d'un niveau d'emploi faible (jeunes et adultes) et d'un manque de mobilité des habitants. Ce quartier est dynamisé par un partenariat riche, une population jeune ainsi qu'une grande diversité culturelle. Il faut néanmoins rester vigilant car une partie de la population du quartier présente une santé précaire que la crise sanitaire est venue accentuer. Ce quartier est également fortement impacté par une fracture numérique identifiée et réelle ainsi qu'une méconnaissance des dispositifs institutionnels à destination des familles.

Source évaluation contrat de ville 2015-2020

Le Quartier en quelques chiffres

Source INSEE (2019-2022)

POPULATION

Hommes : 47.8 %

Femmes : 52.2 %

Part des – de 25 ans : 34.3 %

Part de familles monoparentale : 18 %

Part de ménage d'une seule personne : 55.6 %

Part d'étrangers : 13.2 %

REVENU

Taux de pauvreté : 44.6%

Revenu médian : 840 €

Taux de bas revenu : 61.7 %

Nombre de foyers allocataires CAF : 2473

EMPLOI

Taux de chômage : 34.4 %

Taux d'emploi des 15-64 ans : 41.9 %

Part des emplois à durée limitée : 30.5 %

LOGEMENT

Part de logements sociaux : 95 %

COMMERCES ET EQUIPEMENTS

Supermarché

Coiffeurs

Opticien

Boulangerie

Cordonnier

Fleuriste

Banque

Un marché

hebdomadaire

Café/tabac/presse

Restaurant

d'insertion

Pizzeria/kébab

Boucherie

Station-service

Centre social

Place des familles

(lieu parentalité)

MPTLL

CMS

Médecins

Gymnases et stades

Ecoles et collèges

Pharmacies

Crèche

Assurance

MEF

Accueil de jour

LE QUARTIER VU PAR SES HABITANTS

Toutes les générations indiquent bien vivre sur leur quartier et que tout ou presque est fait pour répondre à leurs besoins. Ils espèrent pouvoir continuer à bénéficier longtemps de toutes les infrastructures et services mis à leur disposition. Les associations, le centre social et toutes les institutions présentes sur leur quartier contribuent grandement à leur bien-être au quotidien, même s'il reste des choses à améliorer mais selon les habitants « Les choses avancent dans le bon sens ».

Contrat de ville 2024-2030

Des acteurs et des ressources engagés dans la politique de la ville :

CMS
CAF
Centre social
MPTLL
Collège
Association d'habitants
Au fil de l'eau
MEF du Cotentin
PMI
Asso femmes
Bailleurs sociaux
Médiation
Le PRE
Le village numérique
Accueil de jour

Des moyens mobilisés

Etat : crédits de droit commun et spécifiques (programme 147, TFPB, Adulte relais, Atelier santé ville, PRE...)

Agglomération : Habitat, emploi et développement économique), transport, etc.

Ville de CEC : centre social, soutien logistique, structurel et financier des associations, Atelier santé ville, TFPB, soutien du PRE, village numérique (EPN), service parcours (11-25 ans), etc.

Département : CMS

Région : culture et patrimoine

4 priorités à m

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 050-200067205-20240412-DEL2024_048-DE



Horizon 2024/2030

Priorité 1 : BESOINS FONDAMENTAUX

- Lutter contre les précarités (besoins physiologiques)
- Poursuivre et développer les actions « santé »
- Poursuivre le développement de l'inclusion et de l'accessibilité
- Diversifier les modes d'accompagnement des plus fragiles
- Continuer de sensibiliser aux transitions écologiques

Priorité 2 : VIVRE ENSEMBLE ET SOLIDARITES

- Poursuivre et accroître les actions solidaires
- Identifier les causes de l'isolement
- Aller vers et investir l'espace public
- Favoriser l'intégration de toutes les femmes

Priorité 3 : EMPLOI DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Lever les freins à l'emploi (langue, mobilité, garde d'enfants...)
- Contribuer à renforcer l'estime de soi
- Se coordonner entre acteurs
- Accompagner à l'emploi
- Diversifier l'offre

Priorité 4 : ACCES AUX DROITS

- Réduire la fracture numérique
- Favoriser la Co-éducation
- Déployer une stratégie d'accès aux droits

Exemples d'actions

Lutter contre les précarités

- ✚ Organiser une collecte et distribution de paniers étudiants
- ✚ Mettre en place une épicerie solidaire
- ✚ Faciliter l'accès à la prime énergétique
- ✚ Pouvoir se nourrir correctement
- ✚ Poursuivre la démarche de médiation culturelle engagée sur le quartier.
- ✚ Développer des actions en lien avec le bien vivre chez soi
- ✚ Développer des actions en lien avec la transition écologique

Poursuivre et développer les actions « santé »

- ✚ Développer l'aspect prévention santé : santé mentale, addictions, prévention du suicide, prévention sexuelle et vie affective, santé buccodentaire, nutrition
- ✚ Poursuivre les ateliers cuisine : Récupérer les invendus, adapter les recettes, préparation et partage du repas.
- ✚ Avoir une protection sociale
- ✚ Prévention par les pairs en formant les jeunes
- ✚ Favoriser les GEM sur les QPV
- ✚ Plus de praticiens pour permettre l'accès aux soins

Poursuivre le développement de l'inclusion et de l'accessibilité

- ✚ Poursuivre le développement d'inclusion et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap
- ✚ Créer des espaces pour aller vers les populations les plus isolées
- ✚ Marches exploratoires en poussettes et fauteuils roulants

Sensibiliser au cadre de vie et aux transitions écologiques

- ✚ Investir tous les lieux du quartier.
- ✚ Pouvoir se sentir en sécurité sur son quartier à toute heure du jour et de la nuit
- ✚ Développement durable : tri des déchets, gestes éco-responsable, optimisation des ressources, alimentation durable, installation à venir de composteurs collectifs sur les quartiers...
- ✚ Créer un festival sur les économies d'énergies et sur le développement durable (réemploi, gestion des déchets, modes de consommation, etc.)

Diversifier les modes d'accompagnement des plus fragiles

- ✚ Accompagnement des personnes, aide à la prise de rendez-vous avec « décodage » des termes employés par les administrations, les médecins...
- ✚ Poursuivre la démarche de soutien et d'accompagnement des ménages pour qu'ils se sentent à leur place dans le quartier

Exemples d'actions

Poursuivre et accroître les actions solidaires

- ✚ Poursuivre les actions solidaires : fêtes de quartier, festivités de Noël, festivals divers, repas partagés... et en imaginer de nouvelles
- ✚ Renforcer la dynamique de participation et de concertation des habitants et des acteurs sur le territoire
- ✚ Accroître les actions intergénérationnelles
- ✚ Augmenter l'offre d'événements festifs et participatifs
- ✚ Mettre à disposition un four à pain en cœur de quartier
- ✚ Organisation de trocs : vêtements, livres
- ✚ Créer une cafeteria participative
- ✚ Créer des ateliers de médiation à domicile ou découverte de l'environnement (dessin, cuisine, balades...)
- ✚ Encourager les habitants à devenir ambassadeurs auprès de leurs pairs
- ✚ Mobiliser les habitants sur les instances de concertation citoyenne (conseil de quartier, conseil citoyen, comités de consultation...)
- ✚ Favoriser l'accès à la pratique artistique, culturelle et sportive

Lutter contre l'isolement

- ✚ Identifier les causes de l'isolement (handicap, vieillesse, peur de sortir, détresse...)
- ✚ Créer du lien, des passerelles entre les différentes populations qui vivent sur le quartier
- ✚ Construire un réseau en lien avec les services publics pour accompagner les personnes isolées, dépendantes, non autonomes sur les actions, services, manifestations menées dans la cité...
- ✚ Aide aux devoirs pour les parents ayant des difficultés avec la langue française

« Aller vers » et investir l'espace public

- ✚ Agir pour la tranquillité publique
- ✚ Investir l'espace public
- ✚ Garder active la veille de quartier pour connaître les problématiques
- ✚ Rédiger une charte du bien vivre ensemble à destination des locataires
- ✚ Permettre un usage partagé des espaces publics : veiller à la place des femmes, des jeunes, des seniors

Favoriser l'intégration de toutes les femmes

- ✚ Favoriser l'appropriation de l'espace public par les femmes
- ✚ Soutenir le rôle parental des femmes
- ✚ Accompagner les femmes vers un parcours choisi à l'emploi
- ✚ Favoriser l'intégration des femmes non francophone (sorties, activités...)

Exemples d'actions

Lever les freins à l'emploi**(Langue, mobilité, garde d'enfants...)**

- ✚ Poursuivre les dispositifs tels que les chantiers d'insertion et les accompagnements à l'emploi...
- ✚ Aller vers et construire avec les habitants
- ✚ Poursuivre les actions de réassurance et de travail sur l'estime de soi
- ✚ Construire des parcours d'insertion professionnelle
- ✚ Favoriser la mobilité via une aide au transport
- ✚ Mettre en place une régie de quartier
- ✚ Favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion en développant des liens entre les entreprises et les habitants

Se coordonner entre acteurs

- ✚ Créer du lien sur la thématique emploi entre les différents partenaires du quartier
- ✚ Veiller à la transversalité entre les 4 priorités du contrat de ville pour le quartier

Diversifier l'offre

- ✚ Accroître l'installation d'entreprises d'insertion
- ✚ Faire venir les entreprises sur le quartier en mode petit déjeuners ou goûter
- ✚ Diversifier l'offre de formations sur le territoire
- ✚ Plus de restaurant d'insertion, garages d'insertion, développer les structure à vocation d'insertion sociale et professionnelle...

Accompagner à l'emploi

- ✚ Créer un plateau technique de l'emploi (rendre visible et lisible les offres d'emplois et les métiers qui s'y rapportent)
- ✚ Développer des jeux sur les habiletés professionnelles
- ✚ Créer un système pour répondre aux besoins de garde d'enfants sur les horaires atypiques
- ✚ Renforcer les dispositifs d'apprentissage de la langue française
- ✚ Permettre la prise de conscience et le développement des compétences
- ✚ Faciliter l'implantation d'une structure pour accompagner l'accès à l'emploi
- ✚ Proposer des cours de Français à visée professionnelles (vocabulaire, codes...)
- ✚ Poursuivre les actions de réassurance et de travail sur l'estime de soi pour favoriser l'accès à la formation et/ou à l'emploi

Exemples d'actions

Réduction de la fracture numérique

- ✚ Communiquer sur les dispositifs de soutien aux usages numériques
- ✚ Répondre aux besoins des habitants en matière d'accompagnement aux e-démarches
- ✚ Accompagner la maîtrise des outils informatiques et l'autonomie des habitants
- ✚ Équiper et accompagner les familles, notamment celles dont les enfants sont scolarisés ou en études
- ✚ Renforcer les dispositifs d'apprentissage de la langue française

Favoriser la Co-éducation

- ✚ Aide aux devoirs pour les enfants
- ✚ Accompagner le pouvoir d'agir des jeunes, développer des espaces de dialogue avec eux, renforcer la reconnaissance de leur parole dans le quartier
- ✚ Construire collectivement une stratégie territoriale en direction des pré-ados et ados dans un objectif d'accompagnement des parcours de prévention
- ✚ Renforcer les actions d'accompagnement à la parentalité
- ✚ Développer le principe de continuité éducative dès la petite enfance
- ✚ Communiquer sur les dispositifs d'action citoyenne en direction des jeunes de type Cité jeunes, chantiers citoyens des structures jeunesse...

Déployer une stratégie d'accès aux droits

- ✚ Renforcer les actions d'aller-vers pour toucher les publics éloignés
- ✚ Favoriser l'accès et la sécurité dans l'espace public
- ✚ Imaginer des démarches proactives pour lutter contre le non-recours
- ✚ Communiquer sur l'action des guichets uniques de la ville
- ✚ Identifier les problèmes de mobilité comme un frein aux recours
- ✚ Renforcer les dispositifs d'apprentissage de la langue française
- ✚ Faire connaître, rendre accessible et visible l'offre d'accès aux droits
- ✚ Multiplier les temps d'information, d'échange, d'écoute et d'accès aux droits sur l'espace public

PORTRAIT : MAUPAS/BRECHE DU BOIS

1510 Habitants

Des associations

1 centre social

bailleurs sociaux

1 collectif d'habitants

1 lycée

1 pôle national des arts du cirque



Ce quartier est jeune avec une part importante d'enfants de moins de 6 ans. Il est source de richesse de par sa grande diversité, ses équipements, ses structures d'hébergement et d'insertion, la proximité des commerces, la vitalité de son tissu associatif. Il affiche cependant un solde migratoire négatif en lien avec l'inadaptation des logements (trop grands par rapport aux demandes) et un déficit d'attractivité. Ce quartier est également touché par un taux de précarité élevé et un niveau de qualification faible. Une attention particulière est, et doit être portée au cadre de vie du quartier et aux relations de voisinage parfois tendues. Il faut également souligner que la pandémie a amené un renforcement des difficultés de population en termes de santé (notamment santé mentale).

Source : évaluation contrat de ville 2015-2020

LE QUARTIER EN QUELQUES CHIFFRES

Source INSEE (2019- 2022)

POPULATION

Hommes : 45.4 %

Femmes : 54.6 %

Part des – de 25ans : 35.4 %

Part de familles monoparentales : 18.1 %

Part de ménage de 1 personne : 48 %

Part d'étrangers : n.d (cependant arrivée récente de familles étrangères sur le quartier qui a conduit à une réflexion décrite en priorité 1)

REVENUS

Taux de pauvreté : 33 %

Revenu Médian : 1070 €

Taux de bas revenu : 50.9 %

Nombre de foyers allocataires CAF : 547

EMPLOI

Taux de chômage : 25.8 %

Taux d'emploi des 15-64 ans : 52.5 %

Part des emplois à durée limitée : 28.8 %

LOGEMENT

Part de logements sociaux : 95 %

COMMERCES ET EQUIPEMENTS

Coiffeur
Boulangerie
Tabac/Presse
Restaurant
d'insertion

Pas de distributeur
de billets ni de
commerces de
grande distribution
à proximité

Centre social
Ecole
Médecins
CMS
CHRS
MJC
Gymnase
Lycée technique
Pôle national des
arts du cirque

Le quartier vu par ses habitants

Les habitants sont globalement satisfaits de leur quartier même s'ils se sentent un peu en retrait et donc pas toujours visibles et audibles. Les plus âgés ne se voient pas vivre ailleurs. Pour certains, ils ont vu le quartier se construire. Même si certains services sont absents ils sont satisfaits de l'action menée par le centre social et l'ensemble des associations et acteurs du quartier. Sans ce soutien quotidien, les activités journalières, les sorties culturelles et de loisirs, la vie dans le quartier serait plus maussade. En bref, un besoin de lien social reste très prégnant.

Contrat de ville 2024-2030

4 priorités à mettre en synergie

Des acteurs engagés
dans la politique de la
ville :

CMS
CAF
Centre social
MJC
Collectif d'habitants
PMI
Asso femmes
Bailleurs sociaux
...

Des moyens mobilisés

Etat : crédits de droit commun et
spécifiques (programme 147,
TFPB, Adulte relais, Atelier santé
ville, PRE...)

Agglomération logement,
NPNRU, emploi et
développement économique),
transport

Ville de CEC : centre social,
soutien logistique, structurel et
financier des associations,
Atelier santé ville, TFPB, soutien
du PRE...

Département : CMS

Région : culture et patrimoine



Horizon 2024 -2030

Priorité 1 : COHESION SOCIALE

Vivre ensemble et médiation interculturelle

- Accueillir les nouvelles familles notamment allophones
- Favoriser l'interaction entre les familles « historiques » du quartier et les nouveaux arrivants.
- Permettre la compréhension et l'interconnaissance culturelle entre les familles allophones et les habitants.
- Réduire les tensions pouvant naître des différences culturelles.

Priorité 2 : DROITS FONDAMENTAUX

Citoyenneté, accès aux droits, accès à la formation, accès à la culture et aux loisirs.

- Agir sur la pauvreté et les différentes formes de précarités
- Soutenir l'accès aux espaces de loisirs, de culture et d'éducation.

Priorité 3 : BIEN ÊTRE/ SANTE/ MIXITE

- Agir sur la précarité alimentaire/ énergétique...
- Soutenir la pratique physique et sportive
- Prévenir le repli sur soi
- Favoriser l'accès aux soins
- Valoriser l'estime de soi des habitants (coiffeur, vêtements, soins esthétiques, image de soi)
- Agir sur l'accessibilité de l'espace public pour les filles
- Tenter de mobiliser les hommes sur des thématiques bien souvent exclusivement occupées par des femmes (parentalité par exemple)
- Agir sur la représentativité persistante du rôle de chaque genre.

Priorité 4 : EMPLOI ET DEVELOPPEMENT

ECONOMIQUE

- Lever les freins à l'emploi en particulier pour les jeunes
- Contribuer à renforcer l'estime de soi
- Se coordonner entre acteurs
- Accompagner à l'emploi
- Diversifier l'offre

Exemples d'actions**Accueillir les nouvelles familles et notamment allophones**

- ✚ Adapter le temps de présence des professionnels ; il n'y a personne sur le quartier le soir ou le week-end
- ✚ Déployer le « hors les murs » en s'appuyant sur une dynamique collective d'acteurs pour renforcer le lien aux habitants
- ✚ Valoriser l'ensemble des cultures, favoriser la mixité et le partage

Favoriser l'interaction entre les familles « historiques » du quartier et les nouveaux arrivants

- ✚ Action collective autour de l'ouverture de la cuisine de la Brèche sur un mode préparation thématique ou autre
- ✚ Création collective autour d'une réalisation artistique
- ✚ Création d'un budget participatif
- ✚ Encourager l'appropriation des espaces communs pour les habitants et un cadre de vie apaisé pour favoriser la convivialité et la rencontre

Permettre la compréhension et l'interconnaissance culturelle entre les familles allophones et les habitants

- ✚ Formation de l'ensemble des acteurs autour des enjeux de l'interculturalité et l'attitude à adopter pour la développer
- ✚ Déplacement collectifs sur d'autres endroits ayant mis en place des actions interculturelles
- ✚ Renforcer les dispositifs d'apprentissage de la langue française

Réduire les tensions pouvant naître des différences culturelles

- ✚ Favoriser l'occupation de l'espace public par le déploiement d'animations hors les murs partenariales
- ✚ Renforcer les actions d'aller-vers pour faire connaître l'offre aux publics les plus éloignés
- ✚ Favoriser le lien social et en permettant aux personnes d'aller vers l'offre

Exemples d'actions

Agir sur la pauvreté et les différentes formes de précarités

- ✚ Développer des actions permettant l'accès à une alimentation saine et durable pour tous
- ✚ Adapter les logements à la composition des ménages et aux problématiques (mobilité réduite, handicap, vieillissement...)
- ✚ Renforcer les actions d'accompagnement à la parentalité
- ✚ Développer des actions en lien avec la transition écologique
- ✚ Poursuivre la démarche de médiation culturelle engagée sur le quartier
- ✚ Aller vers et construire les actions avec les habitants
- ✚ Identifier les causes de l'isolement (handicap, vieillesse, peur de sortir, détresse, etc.)
- ✚ Développer des actions en lien avec la transition écologique

Soutenir l'accès aux espaces de loisirs, de culture et d'éducation.

- ✚ Espace convivial en milieu de quartier type bar associatif / restauration accessible – exemple du café pour enfant
- ✚ Poursuivre les actions solidaires : fêtes de quartier, festivités de Noël, festivals divers, repas partagés et en imaginer de nouvelles

Soutenir la Citoyenneté

- ✚ Communiquer sur les dispositifs d'action citoyenne en direction des jeunes de type Cité jeunes, chantiers citoyen des structures jeunesse, etc.
- ✚ Mobiliser les habitants sur les instances de concertation citoyenne (conseil de quartier, conseil citoyen, comités de consultation, etc.)

Permettre l'accès à l'emploi et à la formation

- ✚ Renforcer les actions d'aller-vers pour toucher les publics éloignés
- ✚ Créer un mode de garde pour répondre aux besoins sur les horaires atypiques
- ✚ Accroître l'installation d'entreprises
- ✚ Renforcer les dispositifs d'apprentissage de la langue française
- ✚ Permettre la prise de conscience et le développement des compétences
- ✚ Rendre lisible, cohérente et accessible l'offre d'accompagnement vers l'emploi auprès des habitants des quartiers

Favoriser l'accès aux droits

- ✚ Répondre aux besoins des habitants en matière d'accompagnement aux e-démarches
- ✚ Soutenir et développer les actions autour de l'accompagnement administratif
- ✚ Accompagner la maîtrise des outils informatiques et l'autonomie des habitants
- ✚ Prendre en compte les besoins en santé mentale de toutes et tous
- ✚ Imaginer des démarches proactives pour lutter contre le non-recours

Exemples d'actions

Bien être

- ✚ Soutenir la pratique physique et sportive (proposer des animations en ce sens sur le quartier, adapter et faciliter l'accès à la pratique sportive)
- ✚ Prévenir le repli sur soi (lutter contre l'isolement)
- ✚ Valoriser l'estime de soi (coiffeur itinérant, soins esthétiques, vêtements...)
- ✚ Faciliter l'accès à l'hygiène : laverie solidaire
- ✚ Développer des actions en lien avec la transition écologique
- ✚ Ouvrir le champ des possibles de toutes et tous : accompagner les habitants à se sentir légitime à pratiquer une activité, à accéder à une offre sportive et culturelle

Santé

- ✚ Soutenir la pratique physique et sportive
- ✚ Identifier et apporter des réponses adaptées aux problématiques en matière de besoins primaires / subsistance
- ✚ Favoriser l'accès aux soins et à la santé : maintenir ou favoriser l'implantation d'une offre de santé, soutien aux acteurs en santé mentale...
- ✚ Favoriser l'accès à une consommation de qualité à moindre coût (alimentaire et objets du quotidien) et l'entraide
- ✚ Plus de praticiens pour permettre l'accès aux soins
- ✚ Développer l'aspect prévention santé : santé mentale, addictions, prévention du suicide, prévention sexuelle et vie affective, santé buccodentaire, nutrition

Mixité (au sens du genre)

- ✚ Agir sur l'accessibilité de l'espace public pour les filles
- ✚ Veiller à l'équilibre entre la place des filles et des garçons dans l'espace public
- ✚ Agir en faveur de l'émancipation des filles et des femmes
- ✚ Tenter de mobiliser les hommes sur des thématiques bien souvent exclusivement occupées par des femmes (parentalité par exemple)
- ✚ Agir sur la représentativité encore marquée quant au rôle de chaque genre. (Femme en charge des enfants, de la maison, des soins quotidiens / homme en charge de rapporter le salaire pour la famille, gérer les aspects techniques...)
- ✚ Agir pour l'égalité femmes / hommes : sensibilisation aux violences sexistes et aux stéréotypes genrés, valorisation de la place et du rôle des femmes dans le quartier

Exemples d'actions

Lever les freins à l'emploi

(Langue, mobilité, garde d'enfants...)

- ✚ Poursuivre les dispositifs tels que les chantiers d'insertion et les accompagnements à l'emploi, etc.
- ✚ Aller vers et construire avec les habitants
- ✚ Poursuivre les actions de réassurance et de travail sur l'estime de soi
- ✚ Construire des parcours d'insertion professionnelle
- ✚ Favoriser la mobilité via une aide au transport
- ✚ Mettre en place une régie de quartier
- ✚ Favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion en développant des liens entre les entreprises et les habitants

Se coordonner entre acteurs

- ✚ Créer du lien sur la thématique emploi entre les différents partenaires du quartier
- ✚ Veiller à la transversalité entre les 4 priorités du contrat de ville pour le quartier

Diversifier l'offre

- ✚ Accroître l'installation d'entreprises
- ✚ Faire venir les entreprises sur le quartier en mode petit déjeuners ou goûter
- ✚ Diversifier l'offre de formations sur le territoire
- ✚ Plus de restaurant d'insertion, garages d'insertion, développer les structure à vocation d'insertion sociale et professionnelle, etc.

Accompagner à l'emploi

- ✚ Créer un plateau technique de l'emploi (rendre visible et lisible les offres d'emplois et les métiers qui s'y rapportent)
- ✚ Développer des jeux sur les habiletés professionnelles
- ✚ Créer un système pour répondre aux besoins de garde d'enfants sur des horaires atypiques
- ✚ Renforcer les dispositifs d'apprentissage de la langue française
- ✚ Permettre la prise de conscience et le développement des compétences
- ✚ Faciliter l'implantation d'une structure pour accompagner l'accès à l'emploi
- ✚ Proposer des cours de Français à visée professionnelles (vocabulaire, codes...)
- ✚ Poursuivre les actions de réassurance et de travail sur l'estime de soi pour favoriser l'accès à la formation et/ou à l'emploi

PORTRAIT : LES FOURCHES/CHARCOT SPANEL



Le Quartier en quelques chiffres

Source INSEE (2019- 2022)

POPULATION

Hommes : 48.5 %
 Femmes : 51.5 %
 Part des – de 25 ans : 35.7 %
 Part de familles monoparentales : 22.5 %
 Part de ménages avec 1 personne : 52.2 %
 Part d'étrangers : n.d

REVENUS

Taux de pauvreté : 34.6 %
 Revenu médian : 1140 €
 Taux de bas revenu : 48.4 %
 Nombre de foyers allocataires CAF : 445

EMPLOI

Taux de chômage : 30.6 %
 Taux d'emploi des 15-64 ans : 52.4 %
 Part des emplois à durée limitée : 25.1 %

LOGEMENT

Part de logements sociaux : 95 %

COMMERCES ET EQUIPEMENTS

Pas de commerces de proximité, les commerces sont localisés hors du quartier et sont donc difficile d'accès pour les habitants.

Peu de services : santé, sociaux, etc.

Un centre social
 ASTRE
 MPTLL
 Secours catholique
 Ecole
 Lycée
 Maison du projet
 Crèche
 Stade
 Gymnase
 Proxy

LE QUARTIER VU PAR SES HABITANTS

Les habitants du quartier Les Fourches/ Charcot Spanel, bien que très attachés à leur quartier, ont un fort sentiment d'isolement par rapport au reste de la ville. L'absence de commerces, de services, de moyens de transport sont autant de freins pour aller travailler, se soigner, subvenir aux besoins élémentaires du quotidien. La présence du centre social, d'ASTRE et du secours catholique sont de précieux repères pour ces habitants. Sans ces lieux les habitants expriment que sans cela ils n'auraient plus rien pour se divertir, inventer, créer, sortir, se cultiver...

Sous l'impulsion de la ville, l'état a décidé de modifier le périmètre afin qu'il corresponde aux réalités économiques et sociales de ce quartier en renouvellement urbain.

La population de ce quartier prioritaire est globalement vieillissante mais la part de jeunes reste encore conséquente. Il est animé par des habitants qui vivent bien leur quartier et y sont attachés ; solidarité, entraide et convivialité tiennent une place fondamentale sur ce quartier. Il est repéré comme un terrain propice à l'expérimentation et porteur de richesses. En revanche, ce quartier présente des problématiques sociales importantes : baisse de la population, augmentation du nombre d'allocataires isolés et de familles monoparentales. L'habitat devient vétuste, peu de services et commerces présents sur ce quartier. Le sentiment d'isolement est fortement exprimé par ses habitants. Ce quartier connaît une profonde transformation via le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine ce qui implique une réflexion sur les services de proximité et commerces à implanter pour ce futur quartier des horizons.

Source : évaluation contrat de ville 2015-2020

Contrat de ville 2024-2030

Des acteurs engagés
dans la politique de
la ville :

Centre social
MPTLL
ASTRE
Secours Catholique
La maison du projet (Agglo)
Collectif d'habitants
Astre
Bailleurs sociaux
...

Des moyens
mobilisés

Etat : crédits de droit commun et
spécifiques (programme 147,
TFPB, Adulte relais, Atelier santé
ville, PRE...)

Agglomération logement,
NPNRU, emploi et
développement économique),
transport

Ville de CEC : centre social,
soutien logistique, structurel et
financier des associations, Atelier
santé ville, TFPB, soutien du PRE,
service parcours pour les 11-25
ans...

Département : CMS

Région : culture et patrimoine

4 priorités à mettre en synergie



Horizon 2024 -2030

Priorité 1 : Co-Education

- Agir pour la lutte contre les violences intra familiales
- Accompagner à la scolarité
- Soutenir la parentalité (lien parent/enfant)
- Permettre à chaque enfant de grandir dans un cadre sécurisé

Priorité 2 : Solidarités et lien Social

- Lutter contre l'isolement : faire ensemble, favoriser la mobilité, aller vers, simplifier le parcours d'accompagnement...
- Favoriser le vivre ensemble sous l'angle du lien social : impulser la participation active de tous, animation du lien social dans le quartier à poursuivre et renforcer pour donner le « plaisir d'habiter », faire partie de la vie de la cité, développer les moments de convivialité, accompagner, soutenir les solidarités...
- Construire ensemble le nouveau quartier / Inventer Le quartier comme un tiers-lieu

Priorité 3 : Droit au bien vivre dignement

- Améliorer le Cadre de vie
- Lutter contre la précarité
- Garantir l'Accès aux droits (A tous les droits)
- Permettre l'accès aux soins
- Accompagner et coordonner les actions autour de l'alimentation : pour l'accès à une alimentation de qualité pour tous

Priorité 4 : EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Lever les freins à l'emploi (langue, mobilité, garde d'enfants...)
- Contribuer à renforcer l'estime de soi
- Se coordonner entre acteurs
- Accompagner à l'emploi
- Diversifier l'offre

Exemples d'actions

Soutenir la parentalité (Lien parent/enfant)

- ✚ Proposer des actions de convivialité simples mutualisées
- ✚ Créer des relais entre les structures œuvrant sur le quartier et à l'échelle de la ville et travailler le lien de confiance parents /professionnels
- ✚ Privilégier l'action collective aux actions individuelles en développant les initiatives d'auto gestion
- ✚ Ouvertures quotidiennes de l'espace d'accueil des familles du CS Flora Tristan
- ✚ Trouver de nouveaux médias de communication avec les familles
- ✚ Mutualiser les ressources du territoire
- ✚ Aller à la rencontre des familles
- ✚ Offrir aux familles des espaces d'échange et de partages
- ✚ Création d'un réseau de prévention autour de la famille

Agir pour la lutte contre les violences intra familiales

- ✚ Améliorer le repérage des violences intrafamiliales et des situations à risques. : épuisement parental, séparations sous le même toit, prévention et accompagnement addictions
- ✚ Identifier et apporter des réponses adaptées aux problématiques en matière de besoins primaires / subsistance
- ✚ Réduire les violences intrafamiliales et les situations à risque, permanences de services publics au sein du CS Flora Tristan, actions de proximité sur la place publique, formations thématiques pour les professionnels.
- ✚ Initier des modes de garde ponctuels innovants

Grandir dans un cadre sécurisé

- ✚ Permettre à chaque enfant de bien grandir sur le quartier, dans le respect de ses droits : inclusion, éducation, sécurité :
- ✚ Permettre à chaque enfant d'avoir accès à l'aide aux devoirs (tous niveaux scolaires).
- ✚ Une école comme unité de quartier et espace d'intérêt général / développer l'attractivité de l'école.
- ✚ Soutenir les actions et initiatives des collectifs de collégiens, lycéens et étudiants
- ✚ Permettre à chaque enfant un accès à l'accueil de loisirs
- ✚ Développer l'offre de sorties et séjours familles à tarification sociale
- ✚ Permettre à chaque enfant un accès aux différents modes de garde

Exemples d'actions

Lutter contre l'isolement

- ✚ Signalétique innovante favoriser l'installation de commerces de proximité favorisant le lien social
- ✚ Permettre l'accès à une offre de soins adaptée et accessible
- ✚ Ouvrir une salle polyvalente
- ✚ Aller vers et construire avec les habitants
- ✚ Relier le haut et le bas du quartier (Navettes, transports doux...)
- ✚ Création d'une épicerie solidaire portée par les habitants.
- ✚ Favoriser l'installation de commerces de proximité et/ou d'un lieu de convivialité qui pourrait attirer les lycéens et étudiants du lycée Millet.
- ✚ Développer des actions en lien avec la transition écologique
- ✚ Mettre en place un budget participatif.
- ✚ Développer des réseaux de savoirs, de partages et de services
- ✚ Achats groupés et récup
- ✚ Identifier les causes de l'isolement (handicap, vieillesse, peur de sortir, détresse...)
- ✚ Participer au dispositif C mon emploi (public jeunes)

Favoriser le vivre ensemble sous l'angle du lien social : donner le « plaisir d'habiter ».

- ✚ Permettre aux habitants de prendre conscience et développer leurs compétences.
- ✚ Mobiliser les habitants sur les instances de concertation citoyenne (conseils de quartier, conseils citoyen, comités de consultation...)
- ✚ Mieux communiquer sur les dispositifs d'action citoyenne en direction des jeunes type Cité jeunes, chantiers citoyen des structures jeunesse...
- ✚ Poursuivre les actions solidaires déjà existantes (fêtes de quartier, festivités de Noël, festivals divers, repas partagés, les boîtes à dons, les séjours, les sorties familiales ...) et en imaginer de nouvelles.
- ✚ Le Centre social fédérateur des solidarités et des actions de lien social : accueil inconditionnel, des professionnels pluridisciplinaires réunis au service des parcours d'habitants, des animations de territoire co-construites habitants / professionnels et acteurs ...

**Construire ensemble le nouveau quartier
Inventer Le quartier comme un tiers-lieu**

- ✚ Faire du quartier un tiers-lieu
- ✚ Partir des habitants ressources pour créer de l'emploi
- ✚ Maintien de l'école sur le quartier et création de classes
- ✚ Reconnaissance de l'école en REP+ car installée sur QPV
- ✚ Création de modes de garde innovants
- ✚ Créer de l'emploi.
- ✚ Développer l'Economie Sociale et Solidaire

Exemples d'actions

Améliorer le Cadre de vie

- ✚ Développement de commerces et de services
- ✚ Une liaison avec l'espace René Lebas
- ✚ Création d'aires de jeux et d'espaces de rassemblements sur l'espace public
- ✚ Retour de nouveaux services : Crèche, poste, distributeur DAB
- ✚ Rencontres bailleurs / locataires sur les différents sujets autour de l'habitat (charges, entretien, travaux, etc.)
- ✚ Développement durable : tri des déchets, gestes éco-responsables, optimisation des ressources, alimentation durable, installation à venir de composteurs collectifs sur les quartiers...
- ✚ Maintenir la dynamique de participation et de concertation des habitants et des acteurs sur le territoire.
- ✚ Développer des actions en lien avec le bien vivre chez soi pour pouvoir se mobiliser sur autre chose que se nourrir, se chauffer... habiter un logement sain et agréable à vivre.

Lutter contre la précarité

- ✚ Créer des actions solidaires (marché, épicerie, boîtes à dons...)
- ✚ Construire un réseau en lien avec les services publics pour accompagner les personnes isolées, dépendantes, non autonomes sur les actions, services, manifestations menées dans la cité...
- ✚ Le centre social Flora Tristan comme espace de coordination et d'expérimentation
- ✚ Créer du lien, des passerelles entre les différentes populations qui vivent sur le quartier. / Investir l'espace public.
- ✚ Augmenter l'accessibilité à la culture dans les quartiers, renforcer la médiation culturelle.
- ✚ Poursuivre les actions solidaires déjà existantes (fêtes de quartier, festivités de Noël, festivals divers, repas partagés, les boîtes à dons, les séjours, les sorties familiales ...) et en imaginer de nouvelles.
- ✚ Davantage d'accessibilité aux loisirs et aux vacances dans et hors du quartier
- ✚ Accroître les actions intergénérationnelles et l'offre d'événements festifs et participatifs

Garantir l'Accès aux droits (Emploi, santé...)

- ✚ Créer du lien sur la thématique emploi entre les différents partenaires du quartier.
- ✚ Proposer les emplois qui seront créés pour les travaux de transformation du quartier.
- ✚ Elargir l'offre de formations en adaptant aux besoins du quartier
- ✚ Créer une permanence France Travail en cœur de quartier
- ✚ Poursuivre les actions de réassurance et de travail sur l'estime de soi pour favoriser l'accès à la formation et/ou à l'emploi
- ✚ Faire venir les entreprises sur le quartier (rencontre habitants / entreprises)
- ✚ Accompagner les initiatives de créations d'activités.
- ✚ Mieux communiquer sur les dispositifs d'action citoyenne en direction des jeunes type Cité jeunes, chantiers citoyen des structures jeunesse
- ✚ Le centre social Flora Tristan : point accès aux droits reconnu et repéré
- ✚ Pérenniser le bus France services
- ✚ Création d'une unité mobile de santé
- ✚ Développer l'aspect prévention santé : santé mentale, addictions, prévention du suicide, prévention sexuelle et vie affective, santé buccodentaire, nutrition...

Exemples d'actions**Lever les freins à l'emploi****(Langue, mobilité, garde d'enfants...)**

- ✚ Poursuivre les dispositifs tels que les chantiers d'insertion et les accompagnements à l'emploi...
- ✚ Aller vers et construire avec les habitants
- ✚ Poursuivre les actions de réassurance et de travail sur l'estime de soi
- ✚ Construire des parcours d'insertion professionnelle
- ✚ Favoriser la mobilité via une aide au transport
- ✚ Mettre en place une régie de quartier
- ✚ Favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion en développant des liens entre les entreprises et les habitants.

Se coordonner entre acteurs

- ✚ Créer du lien sur la thématique emploi entre les différents partenaires du quartier.
- ✚ Veiller à la transversalité entre les 4 priorités du contrat de ville pour le quartier.

Diversifier l'offre

- ✚ Accroître l'installation d'entreprises d'insertion
- ✚ Faire venir les entreprises sur le quartier en mode petit déjeuners ou goûter
- ✚ Diversifier l'offre de formations sur le territoire
- ✚ Plus de restaurant d'insertion, garages d'insertion, développer les structure à vocation d'insertion sociale et professionnelle...

Accompagner à l'emploi

- ✚ Créer un plateau technique de l'emploi (rendre visible et lisible les offres d'emplois et les métiers qui s'y rapportent).
- ✚ Développer des jeux sur les habiletés professionnelles.
- ✚ Créer un système pour répondre aux besoins de garde d'enfants sur les horaires atypiques.
- ✚ Renforcer les dispositifs d'apprentissage de la langue française
- ✚ Permettre la prise de conscience et le développement des compétences.
- ✚ Faciliter l'implantation d'une structure pour accompagner l'accès à l'emploi
- ✚ Proposer des cours de Français à visée professionnelles (vocabulaire, codes...)
- ✚ Poursuivre les actions de réassurance et de travail sur l'estime de soi pour favoriser l'accès à la formation et/ou à l'emploi

5. Les signataires

La signature par l'ensemble des co-signataires du contrat ne pouvant être envisagée au 31 mars 2024 il a été acté de procéder en deux temps :

Avril 2024 : Validation et signature du contrat par les instances délibératives

-  **Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin**
Le 4 Avril 2024

-  **Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin**
Le 10 Avril 2024

-  **La Préfecture**
A réception des contrats signés par les entités ci-dessus

Automne 2024 : Signature du contrat par l'ensemble des partenaires

-  Rédaction d'un avenant au contrat dédié à la signature des co-signataires (Département, Région, Bailleurs, CAF...) et addition de leurs engagements sans remettre en question les enjeux identifiés dans le présent document et validés par les collectivités et l'Etat.

Liste des signataires du contrat de ville

2024-2030

Signataires en première instance (avril 2024)

Monsieur Xavier BRUNETIERE
Préfet de la Manche

Monsieur David MARGUERITTE
Président de l'agglomération du Cotentin
Vice- Président de la région Normandie

Monsieur Benoît ARRIVÉ
Maire de Cherbourg-en-Cotentin
Vice-Président de l'agglomération du
Cotentin

Signataires en seconde instance (automne 2024)

Engagements des co-financiers

Les engagements seront joints au document d'ici l'automne 2024

Annexes

Annexes à joindre au contrat pour la signature définitive à l'automne 2024.